

ENQUETE

LES CURES
ET LA SECU

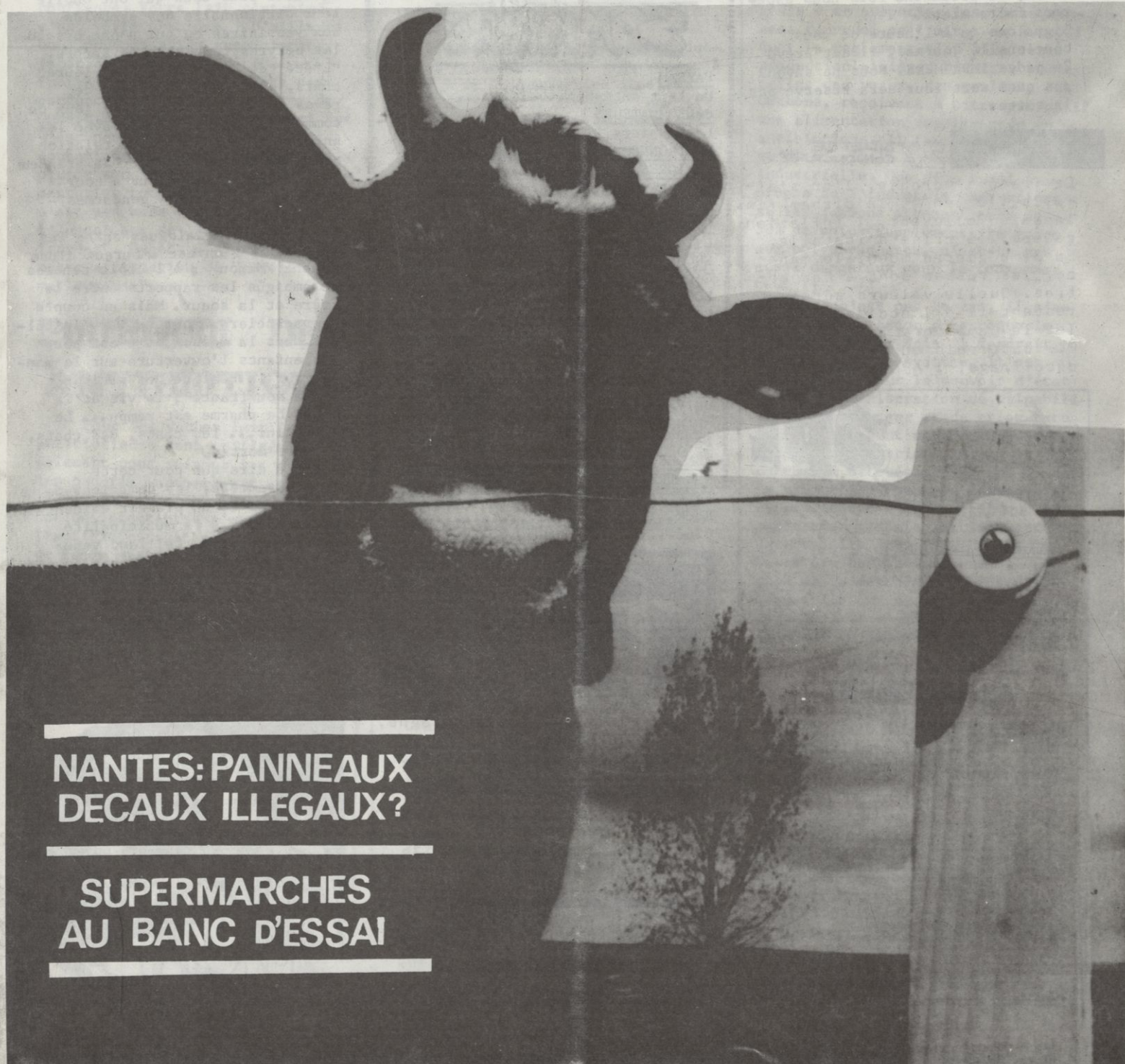
apl

CHAQUE MERCREDI 4F • INFORMATIONS

REGIONALES • N° 104 DU 16 AU 23 JAN 80

■ loire - atlantique ■

le lait contaminé



NANTES: PANNEAUX
DECAUX ILLEGAUX?

SUPERMARCHES
AU BANC D'ESSAI

ECHOS DE L'APL

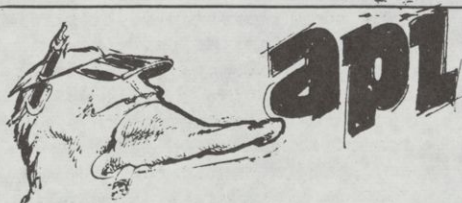
10/ SÉRIE NOIRE

Dans notre dernier numéro, vous vous en êtes (peut-être) aperçu, nous avons effectué un délestage. Devant les fissures, le réseau s'est effondré, ce qui explique le teint pâle de la page 7; qui a eu très peur.

Mais aujourd'hui, nous repartons de plus belle, avec quatre pages supplémentaires gratuites. Pour les collectionneurs, deux numéros exceptionnels; pour nos lecteurs, l'intégralité de l'article défilant, sans bourse déliée. Ce n'est qu'un essai, la prochaine fois nous espérons faire mieux. Signalons qu'à l'heure où nous bouclons le journal, il est prévu 24 pages IMPRIMÉES. Nous ne savons pas quel sort leur sera réservé par la suite.

20/ BILLET DE CONJONCTURE

Le franc s'écroule, l'or s'affolle, le yen et le dirham finlandais folleyent, l'inflation galope, la crise s'installe. La 3ème guerre mondiale menace, les russes sont à Carpentras. Quelle valeurs sûres restent-il à l'occident? L'APL (et le Camembert fait). De son PC souterrain au béton brut de décoffrage, l'APL assurera un



REUNION DE REDACTION

Le samedi matin, de 10h à 12h30.
réunion de rédaction ouverte à tous.

PERMANENCES

Tous les jours: 17-19 h
Telephone: 76.26.33.

ABONNEMENT

Un trimestre : 12 numéros : 48 F. Soutien : 50 F.
Un semestre : 24 numéros : 90 F. Soutien : 150 F.
Un an : 48 numéros : 180 F. Soutien : 250 F.

Nom, prénom

Adresse

Mettre le chèque à l'ordre des Nouvelles Editions de l'Ouest et l'envoyer à l'APL, 26 bis boulevard R.-Schumann - 44300 NANTES

3 numéros gratuits

Réservé aux personnes à qui tu veux faire connaître le journal.

NOM

PRENOM

ADRESSE



19 JANVIER O
L'AUTOGESTION!

Dés travailleurs de la LUCAS, Victor FAINBERG, Fuy KONOPNICKI aux forums-débats qu'organisent les CCA le 19 janvier au Centre Social du Sil- lon de Bretagne de 15 h à 23 h forums: Crise du mouvement com- muniste et autogestion, Quelles luttes sociales tace au réde- ploiement capitaliste. La fin de la soirée est musicale avec Melaine Favennec, Garderie pour enfants sur place... Sandwichs, boisson.

théâtre:



"L'ETE" de Romain Weingarten par la Chamaille au Théâtrequipe.

Surement pas du théâtre popu- laire. Le pied si l'on est initié au théâtre surréaliste, gourmand de linguistique, un moment très agréable pour ceux qui ont oublié leur dictionnaire des symboles aux vestiaires ou qui n'ont pas lu les oeuvres complètes de Sartre. "L'été" de deux enfants et leurs chats, ou plutôt l'univers de rêves, de phantasmes et de jeux où communication est facile avec les animaux: jeux que cette relation avec "Moitié-cerise" et "Sa grandeur d'aïl" (les chats) tour à tour soumis et gardiens - gendarmes - des enfants.

Savoureux les dialogues entre les chats dont l'un est amoureux d'une mouche "Manon"; à la fois tendres et ambigus les rapports entre le frère et la soeur. Mais un couple de vacanciers amoureux va s'instal- ler dans la maison et c'est pour les enfants l'ouverture sur le monde, sur la réalité des plaisirs de la souffrance; la vie et la mort. Le charme est rompu... Le rêve fini... les chats, des chats, la mère morte.

Reste à dire que pour cette avant-première, les comédiens jouaient avec un plaisir évident. Le parterre... la municipalité avec Chenard, J. Caillaud venue voir ce qu'on fait avec nos sous; pas de mauvais esprit. Ça va l'ait le déplacement, même si j'ai perdu pied plus d'une fois.

Tous les mardis et mercredis à 20H30 théâtrequipe rue du Ballet.

service aux abonnés: réception de la marchandise à domicile, sécurité de livraison, économie du prix au numéro. Abonnez vous pour vous faciliter la vie, faire des économies et pour assurer à l'APL une régularité des ventes. Abonnez-vous bon sang de bois!

SOMMAIRE

PAYSAN	
Un lait anti-bio.....	3-4
CONSOMMATEURS	
Les paniers libres.....	5
ENVIRONNEMENT	
IMMIGRES.....	6-7
Qu'est-ce qu'elle a ma guelle..	8
B.D.....	9
CLERGE	
La quête de la SECU.....	10-11
NUCLEAIRE	
Courage, ça fuit.....	12-13
ECO-Campagne.....	14
BREVES.....	15
BRETAGNE	
Comment peut-on être breton	
...et insoumis.....	16-17
ECOLE	
UNIVERSITÉ.....	18-19
CHANSON	
Pauline Julien.....	19
VENDEE.....	20
THEATRE	
Fete le Mur.....	21
Rock.....	22
Ciné.....	23

PETITES ANNONCES GRATUITES

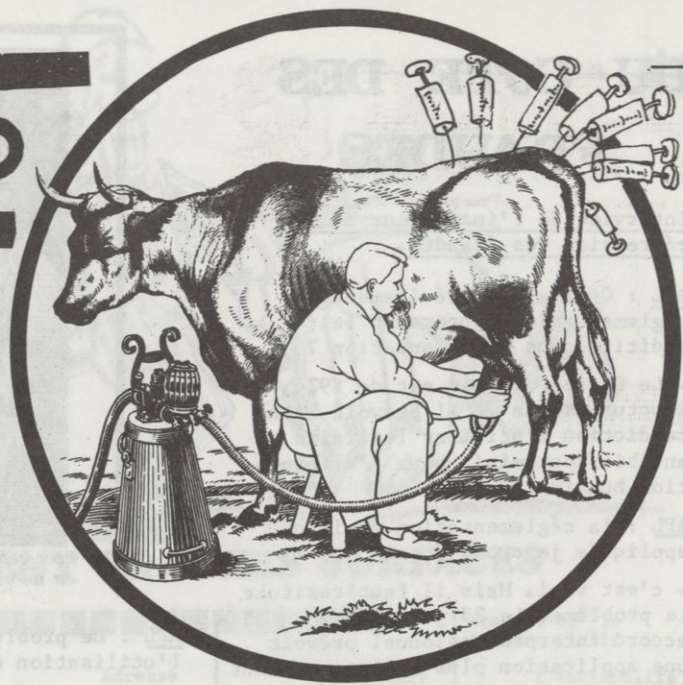
Cherche chambre périmètre 500m autour de la tour de Bretagne, avec ou sans confort, 150 F/ mois maximum. tel. 50.19.43, le soir.

Dispose de 3 places pour LAN- DERNEAU, via QUIMPER, Départ vendredi 18 janvier vers 17h, Participation aux frais. 76.26.33

Cherche 2 passagers pour par- tager essence pour Nantes, Pa- ris, Départ samedi 19 à 19h, tel. 47.03.49.



UN LAIT ANTI.BIO

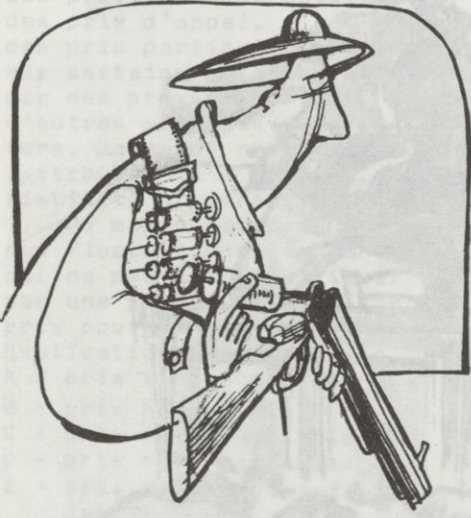


Depuis le début de l'année, les producteurs de lait sont en colère. Les laiteries ne feront plus la collecte du lait contenant des antibiotiques - ce qu'elles faisaient auparavant - et bien sûr ce lait ne sera pas payé. La semaine dernière un peu partout en Loire Atlantique, les agriculteurs ont manifesté et apporté eux-mêmes aux laiteries les laits "antibio-contaminés".

Mardi 8, ils étaient bien 80 à investir le bureau de Mr Gubert, directeur de la laiterie d'Héric. Les échanges étaient vifs ; celui-ci se réfugiant derrière la réglementation disait avoir reçu des instructions précises : "mais je n'ai rien à prouver, faites moi confiance. Votre lait contaminé c'est votre problème ! D'ailleurs nous pouvons aller ensemble le jeter au ruisseau à côté". Facile d'imaginer la colère des producteurs devant le cynisme de Gubert. Mais retournent ceux-ci "ce n'est pas la collecte des laits contaminés qui est interdite, mais plutôt son utilisation pour l'alimentation humaine et animale, ce n'est pas nous qui le disons mais l'Inspecteur de la répression des fraudes". Gubert a alors qualifié cette affirmation de "parole malheureuse"....!

POURQUOI DES ANTIBIOTIQUES

Pour les vaches laitières, les antibiotiques sont utilisés principalement pour soigner les mamites, les panaris. Auparavant on mettait l'animal à la diète et on utilisait des désinfectants. A présent l'antibiothérapie est administrée de façon systématique à forte dose sous la responsabilité du vétérinaire. On ne connaît pas très exac-



tement le délai de rémanence selon les antibiotiques (temps durant lequel on risque de trouver des traces dans le lait) mais il se situe autour de 5 jours après le traitement. Selon l'administration, la production contaminée représente jusqu'à 0,5 % de la production globale. La FDSEA et P.T affirment que si les méthodes d'analyse décèlent surtout les antibiotiques à base de pénicilline, bien d'autres antibiotiques sont utilisés à présent et passent inaperçus. Des méthodes d'analyses plus fines permettraient de mettre en évidence jusqu'à 5 % de lait antibio-contaminé. Il s'agit là d'une proportion non négligeable pour les producteurs. D'autre part, les producteurs disent que la solution n'est pas dans l'arrêt de la collecte séparée. Leur action a notamment pour but de forcer les pouvoirs publics à rechercher les moyens d'utiliser cette partie de la production à des fins industrielles. La caseïne en particulier. Il y a quelques années des caseineries fabriquaient des objets en bakélite. Ce sont les fabrications en plastique qui ont pris cette place.

L'utilisation est donc possible. Rien n'est fait pour la mettre en oeuvre à ce jour. Pas plus que pour la recherche sur le plan sanitaire. L'antibiotique est trop souvent administré de façon systématique, préventive, à haute dose, sans que l'éleveur soit tenu au courant par le vétérinaire. Ceux-ci font parfois des cocktails dont ils gardent le secret. Si la production agricole est contrôlée, les vétérinaires et laboratoires, eux, ne le sont pas et les éleveurs sont en situation de complète dépendance. Les critères de rentabilités sont de plus en plus imposés aux agriculteurs. Le résultat pratique sur le terrain est la nécessité d'une alimentation non diversifiée entraînant la fragilité des bêtes et une "demande" d'antibiothérapie.

Si l'on veut protéger la santé du consommateur -et les producteurs de lait sont bien d'accord sur le principe- pourquoi sont-ils les seuls à en supporter les conséquences. Pourquoi se limit-t-on à appliquer la réglementation à la seule production laitière. D'autre, comme celles des veaux, des poulets, des cochons, reçoivent à titre préventif une alimentation supplémentée en antibiotique. Il faut bien dire qu'il s'agit là d'une production industrielle. Que dire aussi à propos de l'industrie charcutière : si les jambons prennent près de 50% de poids supplémentaire grâce aux polyphosphates, n'est-ce pas aussi dangereux pour le consommateur ?

Et si ce n'est pas le cas, il s'agit de toute façon d'escroquerie pure et simple. Mais il faudrait s'attaquer à un système. Il est plus facile pour le pouvoir d'état via son administration de culpabiliser le producteur et de crier haro sur lui qui veut nous culpabiliser. Encore une question : si le lait contaminé détruit représente 3% de la production, peut-on faire un rapprochement avec le fait que la production globale laitière est excédentaire justement de 3%. La colère des producteurs va au-delà de la défense d'un revenu sur lequel ils ont de moins en moins de pouvoir ; il s'agit bien la remise en cause du discours officiel sur la France verte, et peut-être pourquoi pas de la productivité de la monoculture. Finalement dans cette affaire du lait apparaît nettement la logique du système dont l'objectif est d'imposer, développer et contrôler la productivité ; la conséquence, elle : de responsabiliser au maximum les deux maillons extrêmes de la chaîne : producteur et consommateur. Le pouvoir de décision étant reparti entre les laboratoires et vétérinaires, quelques fonctionnaires du ministère de l'agriculture, les firmes agro-alimentaires.

— DU COTE DES FRAUDES

Interview de l'inspecteur de la répression des fraudes.

APL : Quelle est précisément la réglementation concernant les additifs dans l'alimentation ?

- Le Décret de base est de 1924. Réactualisé en 71 il prévoit l'interdiction d'utiliser les laits antibio-contaminés pour l'alimentation humaine.

APL : la réglementation était peu appliquée je crois ?

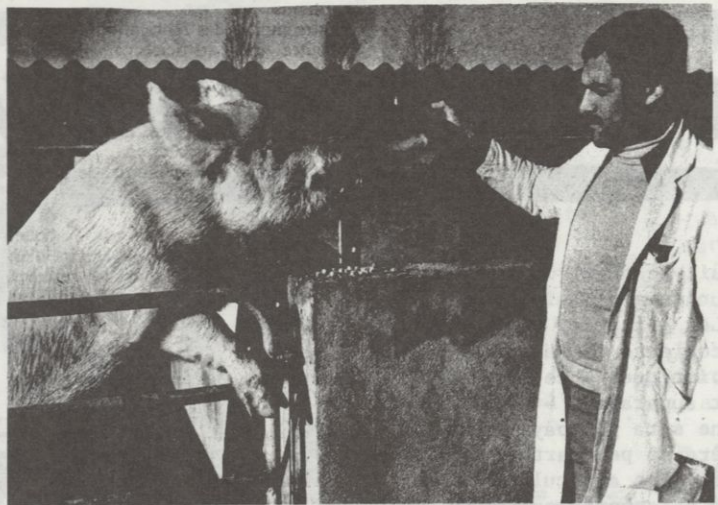
- c'est vrai. Mais il faut resituer le problème. Le 23 juin 1977, un accord interprofessionnel prévoit une application plus stricte -devant l'importance de l'antibiothérapie- l'étendant à l'interdiction à la consommation animale.

Un délai de 30 mois devait donner aux différentes parties le temps de trouver des solutions : aux laboratoires pharmaceutiques, pour trouver des produits moins toxiques, aux producteurs pour leur information, aux laiteries pour prévoir l'usage industriel.

Le 23 décembre 79, fin des 30 mois de latence, il a fallu agir. Il n'était plus possible, non pas de collecter les laits antibio-contaminés -comme cela a été dit- mais d'en faire quoi que ce soit d'autre qu'un usage industriel.

Là où il y a eu problème : c'est que la question centrale était posée : "peut-on ou non collecter des laits antibio-contaminés" ?

Réponse : aucun texte n'interdit un tel ramassage. Le service de répression des fraudes n'a pas à dresser procès-verbal contre une laiterie qui collecte ces laits. Mais il y a cet accord inter-professionnel qui prévoit que ce lait ne devait pas être présenté à la collecte. Mais ce n'est qu'un accord. C'est contractuel.



Porc cobaye de la ferme-étable de Commentry. L'alimentation animale est un aspect peu connu de la recherche chez Rhône-Poulenc.

APL : Le problème est donc dans l'utilisation de ces laits.

- Oui, et ce n'est que ça. Autrefois ces laits auraient pu aller à la fabrication d'objets en bakelite. Mais il y a le plastique maintenant.

APL : Mais cette réglementation appliquée pour le lait, l'est-elle pour d'autres productions : veaux, poulets, porcs, ou agro-alimentaire : charcuterie ?

- Je vous repondrai qu'elle le serait si l'administration en avait les moyens. La réglementation française interdit tout additif dans les produits alimentaires s'il est démontré qu'il est toxique. En charcuterie c'est ce qui se passe. Pour les poulets, l'alimentation est supplémentée en antibiotiques mais à faible dose ; ça n'a pas pour but de soigner mais d'agir sur le métabolisme en agissant sur la flore microbienne du tube digestif. On ne les retrouve pas dans la viande.

Quant aux veaux, les oestrogènes sont interdits. Mais ça se fait. Et même beaucoup ! Mais il y a un aspect économique. Si les veaux français étaient produits sans cette méthode, la concurrence avec la

production de nos concurrents en particulier l'Italie, ne serait pas supportable. C'est une question de politique qui dépasse mes compétences.

APL : Ce sont donc les impératifs économiques qui prennent le pas sur les aspects sanitaires. Mais quelle incidence sur notre santé ?

- L'incidence est économique d'abord, parce que la viande est plus lourde et donc plus chère. Médicalement parlant, la dose d'oestrogène pouvant rester dans la viande n'a rien à voir avec la dose que les femmes absorbent chaque jour sous forme de pilules. Mais je ne suis pas médecin.

APL : Pour en revenir aux antibiotiques dans le lait, y a-t-il des incidences économiques, car on exporte aussi ?

- C'est vrai, les pays qui nous achètent du lait ne veulent pas de lait contaminé, c'est évident ; si on n'arrive pas à avoir du lait sans antibiotique, on ne pourra plus exploiter !

Propos recueillis par R.F.

mateurs pro

Le glas du "pion-étudiant". Les organisations syndicales viennent de recevoir le nouveau décret relatif au statut des "MISE". Le projet instaure deux catégories de surveillants. Première catégorie: les "bacheliers non étudiants". Ils assureront de l'animation de l'enseignement et des boulots administratifs. N'ayant pas le statut étudiant, ils n'auront plus la possibilité de passer des examens. Ils ne pourront exercer plus de 3 ans et devront passer le concours de la catégorie 2: les adjoints d'éducation professionnels de la surveillance. Les surveillants actuellement en poste seront maintenus à la condition qu'ils ne passent plus d'examen. Service supplémentaire de 20 jours pendant les vacances scolaires.

On peut consulter le décret au local du SGEN-CFDT rue Lamoricière, les mercredis de 16 à 18h. Informations et actions doivent être envisagées pour empêcher la sortie de ce texte.

Je n'ai jamais vu une classe comme la votre..!



consommateurs 44

LES PANIERS LIBRES



L'UC 44, dans le cadre de l'enquête nationale de l'UFC sur les prix dans les grandes surfaces, a réalisé deux enquêtes en mai et en octobre. Une vingtaine de magasins (tous hyper et supermarchés) du département ont fait l'objet de relevés de prix. L'enquête portait sur un panier d'une centaine d'articles, répartis dans plusieurs rayons: droguerie, hygiène, alcools, crèmerie, épicerie. Il a été tenu compte dans les résultats de la fréquence usuelle d'achat de cet article. De cette liste étaient exclus les produits portant la marque du distributeur, afin de ne comparer que des produits parfaitement identiques.

A partir de ce relevé, nous avons établi un panier fictif, en retenant pour chaque article le prix le plus bas, sans tenir compte du magasin où il a été acheté. La comparaison exprimée en pourcentage du prix du panier payé dans un magasin donné avec le prix du panier fictif correspondant (même composition) permet d'établir l'indice de cherté du magasin considéré.

Ces résultats appellent plusieurs remarques:

- Contrairement à ce qu'on veut bien nous faire croire, les plus grands ne sont pas forcément les moins chers. Compte-tenu de l'éloignement des hypermarchés et du temps nécessaire à les parcourir, on peut avoir intérêt à préférer le supermarché le plus proche.

- Certaines grandes surfaces pratiquent la politique des prix d'appel, c'est-à-dire des prix particulièrement bas sur certains articles compensés par des prix plus élevés sur d'autres articles de même nature. Dans les résultats, une lettre de A à E traduit une variabilité croissante.

De mai à octobre, on note des fluctuations étonnantes qui ne peuvent s'expliquer que par une grande instabilité des prix pour un même magasin.

Explication: Variabilité:

A = prix très homogènes

B = prix homogènes

C = prix assez variables

D = prix très variables

E = prix excessivement variables.

CLASSEMENT GRANDES SURFACES

MAI 79

Classement	Adresse	nature	Ecart avec le panier fictif	Variabilité
1	Leclerc 43 rue de la Bottière - NANTES	Hyper	4,2	C
2	Carrefour ZAC La Beaujoire - Nantes	Hyper	5,5	D
3	Leclerc Bd du Tertre - St Herblain	Hyper	6,0	C
4	Leclerc Rte de Pierric - Orvault	Hyper	7,6	C
5	Euromarché Rte du Milieu - Nantes	Hyper	8,6	C
6	Intermarché Rue Offenbach - St Nazaire	Super	8,9	B
7	Leclerc Rte de Pornic - Rezé	Hyper	9,3	B
8	Leclerc Rte de la Rochelle - Rezé	Hyper	10,5	C
9	Leclerc Rue Léon Bourgeois - St Nazaire	Super	10,8	C
10	Intermarché Rue Félix Thomas - Nantes	Super	11,1	B
11	Mammoth Rte de Vannes - St Herblain	Hyper	11,7	C
12	Super U La Chapelle sur Erdre	Super	12,4	B
13	Géant Casino Centre Commercial Ile Beau- lieu - Nantes	Hyper	13,1	C
14	Rond Point Coop Saint Nazaire	Hyper	13,5	C
15	Suma Rue des Chalâtres - Nantes	Super	14,1	E
16	Océan Guérande	Hyper	16,6	C
17	Mammoth Rte de Clisson - Vertou	Hyper	16,6	C
18	Unico Bd Le lasseur - Nantes	Super	17,2	C
19	Bravo Bd Robert Schuman - Nantes	Super	17,3	D
20	Decré Rue de la Marne - Nantes	Super	17,4	C
21	Suma Bd des Belges - Nantes	Super	18,2	E
22	Prisunic Rd Pt de Vannes - Nantes	Super	20,5	C

OCTOBRE 79

1	Géant Casino Centre Commercial Ile Beau- lieu - Nantes	Hyper	8,9	D
2	Leclerc Bd du Tertre - St Herblain	Hyper	9,1	C
3	Leclerc 43, rue de la Bottière - Nantes	Hyper	9,3	C
4	Leclerc Rte de Pierric - Orvault	Hyper	9,7	B
5	Mammoth Rte de Vannes - St Herblain	Hyper	10,5	B
6	Mammoth Rte de Clisson - Vertou	Hyper	11,2	D
7	Leclerc Rte de Pornic - Rezé	Hyper	11,8	D
8	Carrefour ZAC La Beaujoire - Nantes	Hyper	12,1	B
9	Intermarché Rue Félix Thomas - Nantes	Super	12,4	C
10	Leclerc Rue L. Bourgeois - St Nazair	Super	12,8	C
11	Leclerc Rte de la Rochelle - Rezé	Hyper	14,1	C
12	Unico Bd Lelasseur - Nantes	Super	14,4	C
13	Euromarché Rte du Milieu - Nantes	Hyper	14,7	C
14	Decré Rue de la Marne - Nantes	Super	15,9	C
15	Suma Rue des Chalâtres - Nantes	Super	16,0	C
16	Rond Point Coop Saint Nazaire	Hyper	17,4	B
17	Prisunic Rd Pt de Vannes - Nantes	Super	20,1	C

LA LOIRE DES TECHNOCRATES

Rappelons l'enjeu: (cf. APL no. 92). Le Port Autonome qui depuis des années drague le chenal de la Loire et crée d'hypothétiques zones industrielles, laisse derrière son passage de vastes déserts de sable; là où l'on trouvait chenaux, marais, roselières, vasières et prairies. Comme à Lavau, où 500 ha d'une roselière vivante ont été transformés en une vaste plage stérile de sable fin pour industriels "dynamiques" en mal d'implantation et se justifiant, comme toujours, par le vague désir de créer quelques emplois. Mais personne n'a encore répondu à l'appel.

A la suite d'une première audience le 9 juillet 1979 dans l'affaire du comblement de la roselière de Lavau, le Tribunal Administratif de Nantes demande le 7 octobre 79 un supplément d'instruction et décide de poursuivre la procédure par une enquête à la barre. Il accepte pour cela que tous les témoignages soient enregistrés au magnétophone pour compléter les dossiers des deux parties en présence.

L'audition avait lieu le mercredi 9 janvier à 15h au Tribunal Administratif de Nantes.

Le remblaiement de Lavau a été fait sans aucune étude d'impact, devenue obligatoire depuis le 1.1. 1978 pour l'exécution de tels travaux.

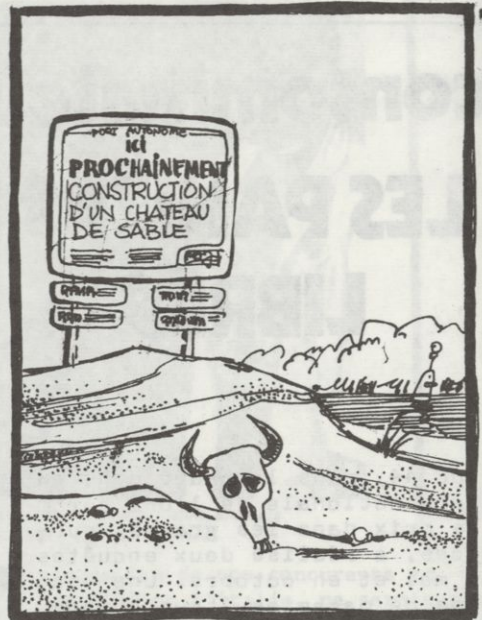
Pourtant, l'étude exécutée par la Faculté des Sciences sur l'état général de l'estuaire à la demande de l'OREAM (Organisme Régional d'Etudes d'Aménagements des Pays de Loire) informe clairement le Port Autonome que les 3 sites les plus fragiles sont précisément celui de la roselière de Lavau le Bras du Migron et le Banc de Bilho. Aussi la SEPNB décide de savoir quand et par qui fût ordonné le début des travaux. Etait-ce le Ministre des Transports avec une autorisation du 22.11.1977 ou bien le Préfet de Loire-Atlantique même le 13 II. 1978 - cas dans lequel Lavau relevait de cette étude d'impact obligatoire?

Pour cette audition publique, la SEPNB propose 14 témoins (tous refusés sauf 2 par le Président du Tribunal, puis ré-acceptés sur l'insistance de la SEPNB), et le Port Autonome présente deux personnes, l'Ingénieur Général des Ponts et Chaussées et un ingénieur des Chantiers de Bretagne (aux fonctions très multiples, et étroitement lié avec le Port Autonome, affinités qui ne donneront à ses déclarations qu'une valeur de renseignement. Pour les mêmes raisons les dépositions de son "collègue" ne sont pas retenues comme témoignage).

Le long exposé du premier en 8 points sur les différentes instances administratives et les non moins longues explications du deuxième (qui n'hésite pas à rassurer la salle bien remplie: "les travaux sont maintenant achevés et le Port Autonome ne pense pas en faire d'autres") n'ont pu éclaircir ce réseau de fil et ficelles dont l'administration et le Port Autonome ont besoin lorsqu'ils convoitent un aménagement. Je t'embrouille, je t'embrouille...

Les témoignages qu'apporteront les 7 riverains auront une toute autre résonance et quelque chose de pathétique par rapport à l'arrogante froideur des technocrates: le président des chasseurs de Basse-Loire, un patron pêcheur de St. Nazaire, un agriculteur, représentant un syndicat du marais, un comité de défense de l'environnement, un océanographe de l'Institut de Pêches Maritimes, deux représentants de la Faculté des Sciences, tous deux ayant collaboré aux travaux sur "Les conditions générales de l'estuaire", demandés par l'OREAM.

Nous connaissons depuis longtemps les conséquences de l'aménagement de la Loire pour les paysans dont 500 ha de pâturages en Sud-Loire sont déjà recouverts par des couches de vase polluée et inutilisables pour l'élevage, dégâts dont l'importance sera connue très prochainement en Nord-Loire aussi (St. Etienne de Montluc, Couëron, Cordemais). Les pêcheurs, pour lesquels le Banc de Bilho est une précieuse frayère et qui sont tous voués à disparaître progressivement (pourtant le Chiffre d'affaire annuel de la civelle pêchée en Loire et dans les zones voisines de l'estuaire est égal à celui du thon blanc pour toute la France!). Les chasseurs qui trouvaient une richesse exceptionnelle dans les marais de la Loire pour quelques espèces particulièrement bien acclimatées. Un témoin d'un comité de défense de l'environnement ayant vécu personnellement en 1949 (déjà!)



un refus des Ponts et Chaussées de nettoyer la petite rivière de St. Jean encrassée par les vases de la Loire... et finalement deux scientifiques de la Faculté des Sciences de Nantes très soucieux de l'état du fleuve et qui se sont fait tirer l'oreille par l'OREAM d'avoir poussé un peu trop loin leurs recherches par rapport à ce qu'il était demandé! Dans leurs conclusions remises au Préfet en automne 1977, ils avaient pourtant proposé des sites de remplacement, tel la zone du Carnet.

Il est trop tard pour Lavau, trop tard pour le Migron et déjà dans une bonne mesure pour le banc de Bilho où à ce jour 1 m de sable recouvre la frayère. A Bilho aussi les travaux en cours sont exécutés sans étude d'impact et le Port Autonome se moque encore une fois de la législation! La SEPNB, dans les premiers jours d'octobre, a déposé une demande de sursis à l'exécution des travaux dont il n'a pas été tenu compte...

L'écouterait-on quand les travaux seront terminés? ■ U.B.

un canard... un arbre

Le 16 juin dernier, à l'initiative de différentes organisations (1) avait lieu à Nantes une opération "collecte des vieux papiers".

En quelques heures les Nantais vidant caves et greniers apportaient 20 t de journaux, bottins et cartons, prouvant ainsi comme l'indiquent les organisateurs qu'ils sont "prêts à jouer le jeu si la municipalité de leur demande", rappelant à cette occasion qu'une tonne de papier recyclée économise 15 à 20 arbres, 60 %

d'eau ou 3500 kW d'électricité
Que faire du bénéfice de
cette collecte?

Les organisations ont déci-
dé de financer la plantation
d'arbres dans un secteur de l'
agglomération nantaise particu-
lièrement dépourvu d'espaces
verts.

Le choix s'est porté sur
la cité Malakoff. Samedi der-
nier, malgré la terre gelée,
une cinquantaine d'arbres ont
été planté avec la participa-
tion des enseignants dans la
cour des écoles de Malakoff,
avec l'accord de l'Inspecteur
d'Académie et du Maire de Nan-
tes.

A cette occasion, les or-
ganisations ont rappelé que
des opérations de récupération

sélectives des ordures ménagè-
res avaient lieu dans plusieurs
villes de France mais aussi
plus près de nous dans des mu-
nicipalités de l'aggloméra-
tion nantaise.

"Saint Herblain et Orvault
organisent déjà un début de
collecte sélective, le ramasa-
ge du verre. A Nantes et à
Rezé, par exemple, nous atten-
dons toujours que cela se fas-
se. Pour la région nantaise,
nous savons qu'une usine d'in-
cineration avec récupération
de chaleur est en projet. A
notre avis, ce n'est pas la
solution. Le verre, et même le
papier et le plastique pour-
raient être récupérés. Des ex-
périences pourraient être ten-
tées dans des quartiers de Nan-

tes. Si cela se généralisait,
cela justifierait la création
d'usines de recyclage dans la
région, avec pour conséquence
positive des créations d'em-
plois.

Cette action s'inscrit dans
le cadre de notre lutte contre
une société de gaspillage mais
aussi dans notre recherche d'
alternatives au nucléaire. D'où
aussi, notre participation à
la campagne de pétition qui a
lieu en ce moment, pour une
autre politique de l'énergie."

Amis de la Terre (44)

(1) L'Union des Consomma-
teurs (44)

Confédération Syndicale
du Cadre de Vie

Confédération Syndicale de
Familles.

decaux: mairie mal barrée

A Nantes, l'affaire Decaux est
mal barrée. Si les élus municipaux
avaient décidé en septembre 79
d'approuver la nouvelle convention
Mairie-Decaux, tout ne va pas si
simplement dans sa suite administra-
tive. Ça coince. La préfecture a
pour l'instant décidé de ne pas
ratifier cette convention et de ne
pas accorder les autorisations
nécessaires pour les emplacements.
Dans ce dossier, on a pu déjà noter
l'extrême légèreté des élus bradant
la ville au spécialiste de la publi-
cité urbaine. Pas discret mais effi-
cace, le Jean Claude Decaux. Mais
la Préfecture a aussi agit à la
légère en autorisant la 1ère
convention signée par la Mairie
avec Decaux.

Par exemple : le Syndicat d'Initia-
tive Muet (SNIM) c'est à dire le
grand panneau Monumental à pub
tournante qui se trouve face à la
gare est en infraction avec un
arrêté préfectoral interdisant les
implantations publicitaires dans
ce secteur.

Et puis, il y les Affaires Culturel-
les, les Bâtiments de France et la
legislation sur le secteur sauve-
gardé*. Le mobilier urbain Decaux

(Sucettes, SIM, aribus) et
Giraudy sont actuellement en infrac-
tion par rapport à cette législa-
tion. Decaux, Giraudy hors la loi ?
Aux affaires culturelles la condam-
nation est nette, on envisage même
l'éventualité de procès pouvant
conduire au démontage des panneaux
en question. Comme Decaux a des
concurrents c'est l'escalade ;
Giraudy renchérit, l'exemple le
plus frappant est la rue des
boucheries. Giraudy se rend compte
que Decaux plante ses panneaux
sans autorisation en toute impunité.
Sieur Giraudy y va alors de ses
placards. Pas de format Poche.
Du costaud, du balèze. La publicité
en ville, voyez-vous n'est pas une
affaire confidentielle, faut que ça
pète.

"Ca devient fou c'est Las Vegas"
dit M. Steff architecte du
secteur sauvegardé, "on se demande
quelle politique touristique on
veut promouvoir à Nantes..."
A ce point de vue, les hérésies
sont criantes : l'aribus vite
démonté de la place Louis XVI pour
lequel il a reçu de nombreux coups
de téléphone de nantais indignés.
Dans une salle voisine, cours du
soir : les guides repètent leur
texte pour la saison touristique :
"entre l'enseigne lumineuse géante
et le panneaux publicitaire à cli-
gnotants mobiles on peut apercevoir
un bout de corniche d'un immeuble
du XVIII^e dont vous verrez des pho-



tos au musée tout à l'heure..."

Convoqué par les services des
affaires culturelles et des bâti-
ments de France, le responsable nan-
tais de la société Decaux s'est
montré peu ému. Au contraire, très
decontracté, il expliqua en
souriant que s'il y avait des
poursuites, Decaux ne pouvait être
inquiété. Les responsabilités en
incombaient à la Municipalité.
Bien embarrassée, la municipalité.
L'affaire Decaux, de retard en
retard, avait mis bien longtemps
à passer au Conseil Municipal et
avait été traitée bien plus par
les responsables politique que par
les services municipaux. A l'inté-
rieur du Conseil Municipal, il y
avait eu du tirage. Les communistes,
les radicaux de gauche n'avaient
pas suivi les élus socialistes.
Et voilà l'affaire relancée par les
réticences de la Préfecture.
Des réunions sont prévues pour
demêler l'embrouille. Les partenai-
res ? La mairie, la Préfecture,
Decaux et les Affaires Culturelles.
Qu'en sortira-t-elle ? négociation,
durcissement des oppositions
ou seulement un silence feutré
comme le veut la tradition des af-
faires troubles où sont mouillés
des pouvoirs locaux ?

Nicolas.

* Le secteur sauvegardé de Nantes
englobe la place du Sanitat, quai
de la Fosse, ile Feydeaux jusqu'au
Jardin des Plantes, la Prefecture
et rue du Calvaire jusqu'à la place
Delorme.



nantes

qu'est-ce qu'elle a ma gueule ?

rachid et nasser

Mardi après-midi, dans le local gasprom, on tenait conférence de presse contre les expulsions. Au mur, des affiches donnaient tout de suite la note : "Immigré, ne va jamais seul au commissariat !" ou encore "Présente toujours des photocopies de tes papiers !". Ils étaient venus nombreux expliquer la vie de la ZUP, qui, réfugié politique portugais depuis 67, qui, ancien de l'armée française en Algérie... etc... Rachid racontera aussi ce qui l'a amené devant les tribunaux : "Une fois je me suis fait traiter de sale arabe, j'allais pas rester sans répondre" ou encore "au Chalet Suisse, à Zola (c'est comme un bal) le patron m'a refusé l'entrée alors que j'avais une carte. Il est tellement raciste il m'a mis 2 claques dans la figure ; y'avait les copains, les copines, c'est normal j'ai défendu mon honneur".

"Au tribunal, ça s'appellera coups et blessures ; sinon mes 2 mois de prison c'est pour une tentative de cambriolage ; c'était dans une petite maison de la côte mais il n'y avait rien à prendre". A part ces cas exceptionnels, Rachid ne parle pas de racisme. Il a même beaucoup d'amis français sur la ZUP. Et d'ailleurs les HLM, les bruits, les cafés, ... c'est sa vie. Tout ça paraît bien compréhensible, et la mesure d'expulsion disproportionnée. Les familles en sont durement touchées. Pour Nasser c'est la 3ème expulsion en 4 ans. Pour lui son billet est déjà acheté. Mais quand même les articles de presse et puis la manif, et puis les recours c'est un espoir. "Quand même vivre depuis 30 ans, en France et voir ses enfants expulsés un à un on a pas mérité ça !" répète le père de Nasser. Ahmed expliquera qu'à son avis, c'est le bataillon disciplinaire de l'armée qui attend les jeunes expulsés, à l'arrivée en Algérie.

Vendredi soir à Nantes, c'était la 1ère manif de solidarité avec les immigrés. 300 personnes dont les familles de Rachid et Nasser et bien d'autres immigrés et jeunes de Bellevue ont manifesté du commerce à la préfecture.



- Les 2 avocats ont demandé au Conseil d'Etat l'arrêt de la mesure d'expulsion et ils ont déposé un recours au tribunal administratif pour qu'il révisé ces 2 cas.
- le comité immigration de son côté, s'est adressé au député Autain pour demander un médiateur, suivant les dispositions prescrites par les nouvelles lois.
- d'autre part des démarches auprès d'organisations syndicales, à la mairie de Nantes, à la préfecture, sont en cours.

etudiants marocains

Actuellement un étudiant immigré pour être régulièrement inscrit en faculté doit présenter :

- un certificat d'inscription délivré par la présidence de l'université.
- un certificat d'hébergement.
- un certificat de ressources, (bourses).

Pour ces 2 étudiants marocains, ces conditions étaient parfaitement remplies jusqu'à ce que la préfecture du Maine et Loire décide la non validation du certificat d'inscription ; pour quelles raisons ? "Ces 2 marocains sont depuis plus de 3 ans en 1er cycle" répond la préfecture en ajoutant que l'un d'eux travaille clandestinement. Voilà ! C'est simple, interdiction de redoubler ! La présidence de l'université ne semble pas très contente de constater "une telle ingérence dans ses affaires intérieures", comme si la préfecture ne la prenait guère au sérieux ou quelque chose comme ça...

angers

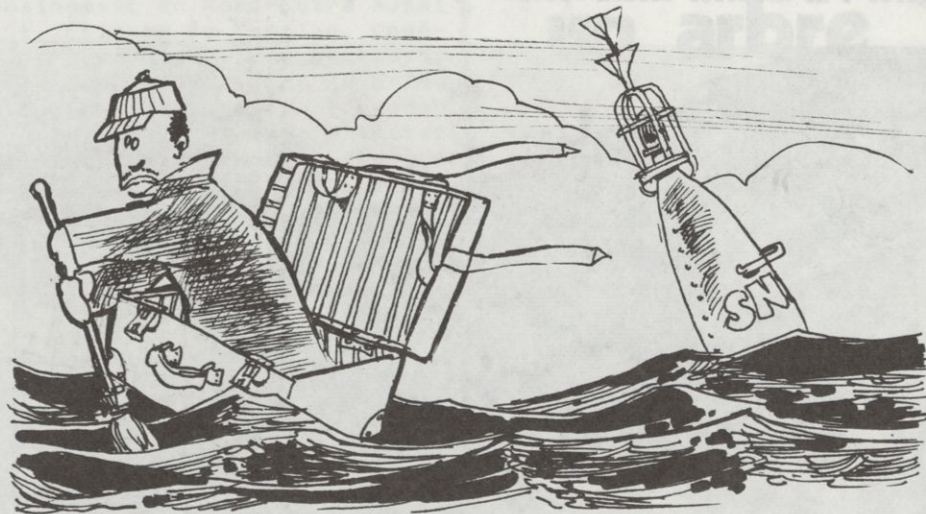
Depuis cette décision les 2 Marocains sont donc astreints à quitter le territoire français sous 8 jours. Mais de vives réactions ont eu lieu dans les Facs. Sitôt mercredi des A.G. se sont tenues en sciences, droit, à l'école normale, à l'école d'éducateurs, puis en lettres et médecines ; la grève y a été votée. Elle est reconductible tous les jours. Elle est si bien suivie (90, 95%) qu'il n'y a pas un cours. Mercredi soir 1000 personnes ont manifesté dans les rues d'Angers. Jeudi de 13H30 à 14H30 les ponts de la ville ont été occupés avec distribution de 10000 tracts. Puis 1500 personnes ont manifesté. Depuis la présidence de l'université est occupée, ainsi qu'au cours des week-end pour les facultés. Une délégation a été reçue par le directeur du cabinet du préfet. Mais il n'en est sorti aucune position claire de la part de la préfecture. Ce week-end il était question que le personnel administratif des facs se mettent en grève à leur tour. Il semble que les syndicats et partis de gauche se mobilisent sur cette affaire.

A Nantes la préfecture expulse les délinquants et à Angers les "mauvais" étudiants. Mais quelle est donc cette nouvelle politique de l'immigration ?

- A Nantes on peut remarquer que ces deux expulsions visent des familles installées depuis des dizaines d'années en France (1a 2ème génération). Le gouvernement cherche-t-il une immigration plus fluctuante ?

- Est-ce que tous les immigrés vont être expulsés peu à peu ou bien considère-t-on qu'une certaine main d'oeuvre immigrée est toujours nécessaire à condition d'une part de la mettre au pas en prononçant quelques mesures d'expulsion et d'un autre côté d'assouvir le racisme français en expulsant les mauvais éléments ?

MNS



FICHE PRATIQUE N°72

LE JOUET DE L'ANNÉE:
LE RIRE
(BREVETÉ S.G.D.G.)

PARTI-PRIS: CONTRE LA CRISE, LA DEPRIME NOIRE, LE MARASME ECONOMIQUE, LE LAXISME DES PARENTS ET LES LAXATIFS QUI AUGMENTENT,

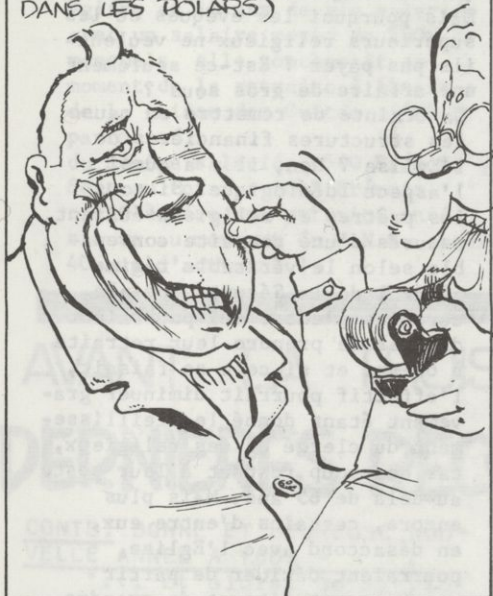


UNE SEULE SOLUTION: LE COMBAT! DE FACE ET A DECOUVERT. TECHNIQUE DE COMBAT: LE RIRE.

ILLUSTRATION SONORE S'IL VOUS PLAÎT



PASSONS A PRESENT AUX DETAILS TECHNIQUES: 1) COLLER DU SCOTCH AUX COMMISSURES DES LEVRES (ENDROIT RESERVE D'ORDINAIRE AUX CIGARETTES DE MARQUE AMERICAINE DANS LES POLARS)



2) SE PERCUTER LES CUISSSES AVEC LES PAUMES DES MAINS BIEN OUVERTES



3) PUIS PORTER DES COUPS VIFS ET REPETES SUR LES COTES EN CROISANT LES COUDES DEVANT VOUS



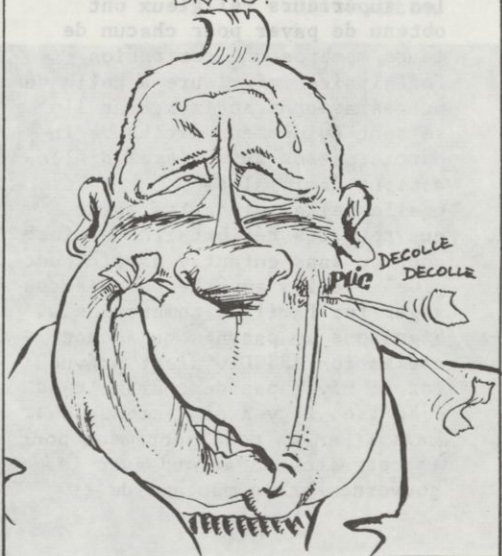
4) EN OPTION: SE GRIFPER VIOLEMMENT SOUS LES AISSELLES... ÇA Y EST VOUS L'AVEZ!



EPATEZ AINSI VOS AMIS. SUCCES ASSURE EN SOCIÉTÉ OU AVEC VOS COLÈGUES DE BUREAU. REMBOURSE SI PAS SATISFAIT.



IL NE VOUS RESTE PLUS QU'À RÉPÉTER SANS FIN LES MOTS MAGIQUES "LA CRISE, QUELLE CRISE?" ASSIS SUR LES 8 VOLUMES DE LA PHILOSOPHIE ZEN EN B.D. VOUS VOILA RESOLUMENT MODERNE BRAVO!



clergé LA QUÊTE DE LA SÉCU.

La justice des évêques et des supérieurs religieux ! A...
Propos de l'affiliation au régime général de la sécurité sociale des prêtres, religieux et religieuses...

Comme s'il n'y avait pas assez du pouvoir gouvernemental et patronal pour piller la Sécurité Sociale, ne voilà-t-il pas que les évêques et les supérieurs religieux s'en mêlent, bien sûr, à leur profit et au détriment de leurs subordonnés et des contribuables à qui ils prêchent la justice !

En effet, depuis le 1er janvier 1978, le Régime Général de la Sécurité Sociale a été étendu à l'ensemble des catégories de Français. De ce fait, prêtres, religieux et religieuses sont donc entrés à la Sécurité Sociale. Auparavant, ils cotisaient pour la maladie à la Mutuelle St Martin, et pour la retraite à la "CAPA" (pour les prêtres) et à l'"EMI" (pour les religieux), organismes entièrement contrôlés par l'Eglise Catholique. Mais, entrer à la Sécurité Sociale comme tout le monde aurait été trop simple. Les évêques et les supérieurs religieux ont décidé d'y entrer sous forme d'une caisse autonome d'ailleurs appelée "Caisse des Cultes".

BÉNÉFS...

En ce qui concerne l'Assurance Maladie, les prêtres et les religieux bénéficieront des mêmes prestations que tous les assurés sociaux. Cependant les évêques et les supérieurs religieux ont obtenu de payer pour chacun de leurs membres une cotisation forfaitaire inférieure à celle des autres assurés sociaux, car ils se sont évidemment exclus de la participation aux Caisses d'Allocations Familiales.

Quelle belle solidarité, alors que tous les célibataires et les couples sans enfant y participent ! Cela ne les empêche pas d'encourager les familles nombreuses... Signalons au passage qu'aucune cotisation ASSEDIC n'est prévue car il n'y a pas de chômage dans l'Eglise. Il y a de l'embauche ! Mais il en va tout autrement pour la retraite. En accord avec le gouvernement le montant de la

retraite est fixé à 7.500 Frs par an (soit 625 Frs par mois) pour 37 ans 1/2 de service.

Apparemment, cela semble dérisoire, mais il faut savoir que la plupart des religieux sont assurés du logement, de la nourriture du chauffage, du gaz, de l'électricité etc..., et ne paient pas d'impôt. Au fond en gros, c'est l'argent de poche. Les prêtres ont en plus le bénéfice de leur messe journalière, s'ils la disent, soit environ 900 Frs par mois.

DIABLE !

Cette apparence d'équilibre cependant cache beaucoup de problèmes et masque des injustices. D'abord, la Caisse des Cultes bénéficie dès le départ de ce qu'on appelle la compensation démographique, c'est-à-dire que n'ayant pas assez de membres actifs, le Régime Général complète les ressources, donc tous les assurés sociaux !

D'autre part, le montant de la retraite étant inférieur au minimum vieillesse (16.000 Frs par an), il pourra être fait appel au FNS (Fond National de Solidarité). Encore autant de bénéfice pour les évêques et supérieurs religieux au détriment des contribuables.

Pensez donc, pour que l'ensemble des prêtres et des religieux puisse profiter de la retraite, du Régime Général, il faudrait que les évêques et les supérieurs religieux rachètent les cotisa-

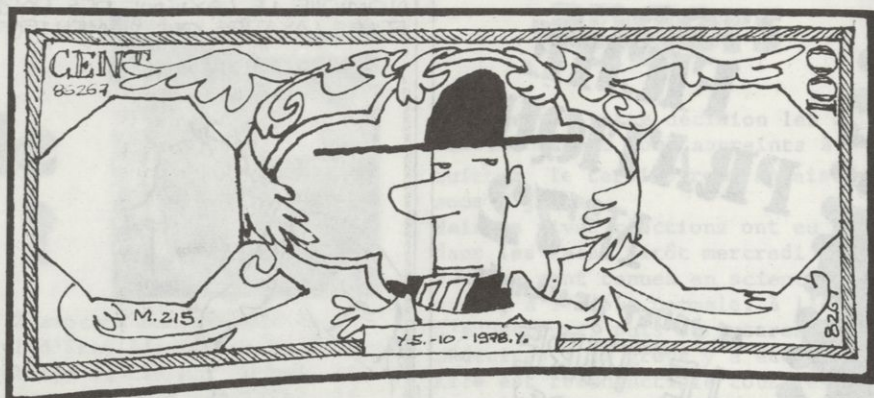
tions de tous leurs subordonnés suivant le temps passé par chacun d'eux dans la vie religieuse et qu'ensuite ils payent la part dite patronale. Mais ils se disent trop pauvres pour payer les mêmes cotisations que les employeurs.

Tout est si bien enveloppé que les contribuables n'y voient rien. Les syndicats et les partis politiques n'osent pas trop s'aventurer sur ce terrain mal connu. Les évêques et les supérieurs religieux ne seraient-ils pas à ménager électoralement ? Mais pourquoi les évêques et les supérieurs religieux ne veulent-ils pas payer ? Est-ce seulement une affaire de gros sous ?

La crainte de remettre en cause les structures financières de l'Eglise ? Non, il y a aussi l'aspect idéologique. Si tous les prêtres et religieux étaient assurés d'une retraite convenable selon le véritable régime général de la Sécurité Sociale, certains d'entre eux pourraient décider de prendre leur retraite à 65 ans et si cela se faisait, l'effectif pourrait diminuer gravement étant donné le vieillissement du clergé et des religieux, car beaucoup restent à leur poste au-delà de 65 ans. Mais plus encore, certains d'entre eux, en désaccord avec l'Eglise, pourraient décider de partir avant la retraite et de prendre un travail salarié en cotisant à la Sécurité Sociale. Il ne faut quand même pas tenter le diable !

L' A.P.R.C.

Cela pose d'ailleurs le problème de ceux qui sont "partis". On entend par "partis" les prêtres, religieux ou religieuses qui, plus ou moins en désaccord avec l'Eglise, ont quitté leur fonction et ont pris un travail salarié. On en compte plus de 15 000 en France depuis une dizaine d'années. Un certain nombre se sont mariés. Ceux-ci au moment de la retraite auront donc passé une partie de leur vie au service de l'Eglise et cotisé un temps plus ou moins long à la Sécurité Sociale. Ils peuvent donc prétendre à une retraite proportionnelle pour le temps passé au service de l'Eglise. Or au départ, le projet de loi ne prévoyait rien pour eux.



C'est pourquoi un certain nombre d'entre eux, ne pouvant tolérer l'injustice qui leur était faite, se sont organisés en Association de défense : l'"A.P.R.C." (Association Pour une Retraite Convenable). L'Association, créée en 1977, comporte environ aujourd'hui 1500 membres.

Après une intervention de l'A.P.R.C. auprès des sénateurs et des députés, un amendement a été apporté au projet de loi prévoyant pour ceux qui sont partis une retraite proportionnelle au nombre d'années passées dans le ministère sur la base de 7.500 Fr par an (625 Fr par mois) pour 37 an 1/2 de service.

Cela ne pourrait malgré tout qu'aboutir à une retraite dérisoire pour un certain nombre d'entre eux ayant peu cotisé à la Sécurité Sociale. Beaucoup en effet sont partis après 40 ans ou 50 ans d'âge. Prenons l'exemple d'une personne qui aurait quitté la vie sacerdotale ou religieuse à 55 ans. Pour 30 années au service de l'Eglise et 10 ans de vie salariée avec un salaire moyen de 2800 Fr mensuels, elle toucherait au moment de la retraite à 65 ans : de la caisse des Cultes : 458 Fr par mois ; du Régime salarié : 560 Fr/mois ; Soit au total : 1018 Fr/mois. c'est-à-dire une retraite inférieure au montant du F.N.S. après 40 ans d'activité !

A partir de là, des négociations vont s'engager entre les évêques et l'A.P.R.C. dont il serait difficile de rapporter toute la subtilité. A vrai dire, les évêques fonctionnent en ce domaine comme des patrons ! Pire même, puisqu'il leur arrive de remettre en cause leur signature quelques semaines après l'avoir donnée.



Refusant l'affiliation au véritable régime général de la Sécurité Sociale, par le rachat des cotisations, ils proposent, seulement pour les prêtres, que la retraite proportionnelle acquise pendant les années passées au service de l'Eglise, plus la retraite de la Sécurité Sociale acquise pendant les années salariées, ne soit pas inférieure aux 3/4 du SMIC. Dans le cas contraire, l'Eglise compensera et assurera par le moyen d'une caisse d'entraide une garantie de ressources égale aux 3/4 du SMIC. Ils font cela "dans un souci de justice" disent-ils ! Mais ceci ne concerne que les prêtres qui seuls dépendent des évêques. Pour les religieuses et les religieux, rien de plus que la loi n'a prévu.

Trop, c'est trop ! A leur dernière rencontre à Lourdes (ô miracle !) les évêques illuminés ont trouvé le moyen de reprendre d'une main ce qu'ils allaient donner de l'autre ! Ils ont fixé eux-mêmes le taux du 3/4 du SMIC qu'ils appellent "le minimum vieillesse interdiocésain garanti" Ils l'ont fixé à 20.000 Fr/an soit

1 666 Fr/mois, mais sans indexation. autrement dit, ils ne seront pas tenus de suivre le pourcentage des augmentations du SMIC officiel fixé par le gouvernement. Le tour est joué ! Quels bons patrons ils feraient ! Et pour faire bien (c'est sans doute une suggestion de la Ste Vierge), ils ajouteront 20% à ceux qui auront encore des enfants à charge à 65 ans. Quel progrès ! C'est la reconnaissance des enfants des prêtres ! Où va-t-on ?

N'en jetez plus, la cour est pleine. Voilà la justice des évêques. Faites ce qu'ils disent. Ne faites pas ce qu'ils font ! L'A.P.R.C. poursuit son action avec l'aide d'un expert et d'un avocat et a fait un recours en Conseil d'Etat.

Quelques membres de l'A.P.R.C.

Pour prendre contact avec l'A.P.R.C. à : A.P.R.C. 7 rue Honoré Broutelle 44 000 Nantes.

AVANT LA TROISIEME GUERRE DERNIÈRES RECOMMANDATIONS

CONTE: BONNE ET HEUREUSE NOUVELLE ANNEE A TOUS -

"... Et alors, on se réunirait vendredi 9 mai, si! mais je le savais pas, vers 16 h, dans l'après-midi ou le soir selon le temps, petit à petit, dans les rues piétonnes du côté du milieu de la rue du Calvaire, et en descendant sur la place Royale, Passage Pommeraye, du côté de chez Fuzz. Peut-être, si on est trop nombreux, ce qui est possible, on pourrais se séparer en deux groupes, le deuxième "co-Nantes" irait Place du Pilori, Marché du Bouffay, dans les rues bourgeoises.

S'il y a des policiers par mis nous, ils pourraient nous filer des tuyaux, sur comment éviter des affrontement inutiles, comment éviter de se faire filer, comment on peut s'arranger... (Chut! ooh).

S'il y a des gens des environs de la nébuleuse du centaure no. 880, ou d'autres extra-terrestes au risques, ils sauront bien de quoi je parle.

Alors là, on décide ensemble par petit groupes comment exprimer le message... Qu'est-ce t'en penses, Géonimus?"

"Hum, ça me paraît dingue! continues? "Et on essayera de débrider notre imagination sur les moyens à employer (tracts, histoires drôles, bombages colorés, télépathie, chansons, théâtre improvisé ou pas, émission frees/pirates, meetings, projections (de tous ordres), contes de fées (en français, en breton, en anglais, en espéranto, en fleurs, etc. en pleurs, rires et grincement dedans), musique, journaux secrets, codes, émissions télé turquées, pour ceux qui y ont accès, and so on... Le message?"

J'sais de quoi je parle: c'est fini, ou c'est sur le point de finir, vous sentez pas?"

Ca se craquelle de partout. Le monde va accoucher dans une grande douleur humaine, et nous aurons besoin de sages-femmes, d'images-femmes et de ma-

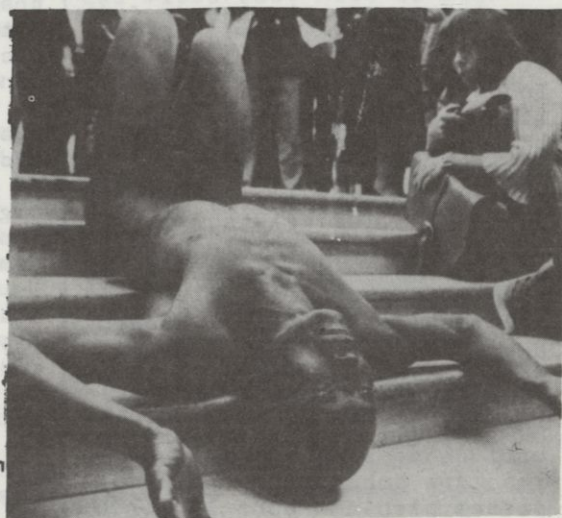
ges-hommes, et nous aurons besoin de conscience pour aborder l'inconscience... Les conditions atmosphériques elles-mêmes d'ailleurs...

Tout le monde ne se comprend pas... Y'a urgence, bon Dieu! Ca va s'affirmer doucement, les masques se flétrissent, ou tombent, ou se craquellent, se bossellent, et se déforment, mutent...

"La guerre essaiera-t-elle (de pointer) son nez chez nous la terre? OUI! ca mange pas de pain!!

"Alors" Qu'est c't'en pense, Géonimus?"

Un mecton



centrales nucléaires fissurées

"Hep, Monsieur, y a ma centrale qu'est fissurée Colmatez-la avec du CHI-CHI-GUM".

C'est l'idiote rengaine gamine qui vient à l'esprit à observer l'attitude d'EDF et du Gouvernement depuis la découverte des fissures. Les nucléocrates ont engagé une gigantesque partie de poker menteur. Pari industriel, pari sur la sécurité: on sait pas réparer mais on trouvera bien un moyen avant que ça pète... Esprits fissurés?

COURAGE, CA FUT!

La première fissure est découverte à l'été 78 à l'usine FRAMATOME de Châlons. On procède au contrôle des plaques tubulaires qui ont subi la procédure complexe de "l'assurance de sécurité nucléaire". Et on trouve que les mêmes fissures existent sur nombre de plaques, à la fois à l'usine et sur des réacteurs déjà montés sur les sites. On découvre également des fissures sur les tuyauteries du circuit primaire.

On se souvient qu'à l'automne dernier, l'opposition des syndicats CGT et CFDT d'EDF avait obligé le Gouvernement à différer le chargement en combustible nucléaire des réacteurs des premières tranches de GRAVELINES et TRICASTIN.

Depuis ces dernières semaines, on reparle beaucoup des fissures. Les Belges sans humour viennent d'en trouver à leur tour dans leurs centrales construites par FRAMATOME. Fissures à TIHANGE, entre Namur et Liège. Fissures à DOEL, près d'Anvers. Pendant ce temps à La Hague, où un tuyau percé déverse depuis fin août ou début janvier (on ne sait pas au juste...) des effluents radioactifs en mer, ils pompaient, ils pompaient!

Cette accumulation de faits vient d'amener les "autorités de sûreté", au Ministère de l'Industrie comme au service des Mines, à retrouver une conscience plus précise de leurs responsabilités. Ceux-là même qui avaient délivré l'autorisation de charger les réacteurs, retardent aujourd'hui la mise en service de Dampierre, Tricastin et Gravelines. Les Mines surtout ne donneront leur accord que si EDF démontre sa capacité à détecter l'évolution des fissures (perçement des plaques et des tubulures). Il est vrai qu'en plus des craquelures, des soupapes défectueuses posent problème dans le circuit

de refroidissement des réacteurs...

Fâcheux contretemps au moment où le Gouvernement décide l'accélération du programme nucléaire, et où nous allons "foncer français" vers un avenir radié.



CA MANQUE DE BEURRE

Le procédé américain à "eau pressurisée" (PWR), utilisé pour les tranches nucléaires récentes, introduit en France des puissances encore jamais installées. On peut dire que les centrales prévues et les matériaux qui les composent, travailleront à l'extrême limite de leurs possibilités mécaniques, et les techniciens à la limite de leurs connaissances.

Alors, les fissures? Essentiellement pour des raisons économiques et des impératifs de planning, EDF a décidé de rogner, d'"alléger" certains procédés de fabrication: allègement ou légèreté?

Pour les centrales de Tricastin et de Gravelines, les fissures sont apparues en deux endroits: dans les générateurs de vapeur, et sur les pièces du réacteur.

Dans les générateurs? La partie basse de la plaque tubulaire, qui est directement en



contact avec le fluide primaire, est protégée de la corrosion par un revêtement en "inconel": c'est le "beurrage". Une opération de soudure qui

s'effectue en deux temps: premier dépôt d'inconel sur le métal de base, et le second inconel sur inconel. Cette opération de soudure comporte des contraintes thermiques importantes: difficulté relativement résolue par la montée progressive en température de la plaque avant beurrage (c'est le préchauffage) et par un post-chauffage une fois le beurrage effectué. Deux opérations nécessaires en ce qu'elles permettent d'homogénéiser la structure d'ensemble. Inconvénient: elles sont longues, un ou plusieurs jours, donc coûteuses. Alors du cerveau pingre (et fêlé?) des responsables est sortie cette irradiante idée: économisons sur le beurrage. La 2ème phase (inconel/inconel) s'est effectuée sans pré et post-chauffage. Et sont apparues les fissures.

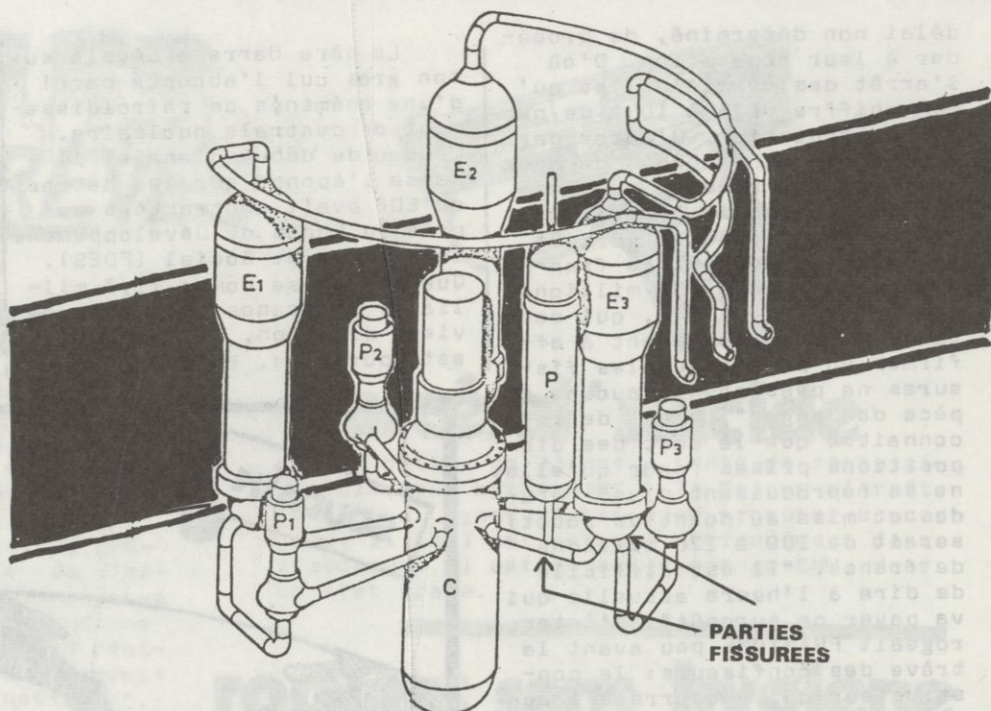
Une expérience simple pour te faire mieux comprendre. Au petit matin blême, avant de reprendre ton dur labeur et pendant que réchauffe la cafetière odorante, extirpes de ton frigo la plaquette de demi-sel: comme moi tu ressens la difficulté d'un tartinage homogène. Des craquelures apparaissent sur la mie de baguette. Ce "beurrage à froid" s'il énerve un peu ton cerveau encore embrumé ne comporte cependant pas le même danger que le "beurrage à froid" d'une plaque tubulaire de centrale PWR.

Même "beurrage simplifié" dans les tubulures d'entrée et de sortie des réacteurs nucléaires. Mêmes fissurations, mais aux dires des experts - plus inquiétantes. Les tubulures, en effet, relie la cuve aux générateurs de vapeur (cf. schéma). La rupture brutale d'une tubulure pourrait être catastrophique parce que (contrairement à un accident dans la plaque tubulaire) non maîtrisable.

"La cuve, arrachée de ses ancrages, pourrait se vider d'un coup de son réfrigérant et percuter le fond de sa fosse, cependant que son cœur de matière fissile s'enfoncerait dans le sol en crevant les fondations de béton. Le dôme du bâtiment aurait peu de chances de résister à l'explosion de vapeur et aux coups de boutoir d'une masse de 300 tonnes. Ce serait l'"accident maximal", le "syndrome chinois", sans parade possible". (Nouvel Observateur, oct. 79).

Le catastrophisme des experts sera pourtant de peu de poids face au bel optimisme du Ministre de l'Industrie GIRAUD: "il ne s'agit que de défauts superficiels sans gravité".

Ces petits trous (toujours des p'tits trous...) sans réelle importance, une fois détectés, peut-on en évaluer l'évolution, et surtout peut-on les réparer?



Chaudière nucléaire d'une centrale PWR de 900 MWe.
C = la cuve contenant le réacteur. E1, E2, E3 = les échangeurs.
P1, P2, P3 = les pompes primaires. P = le pressuriseur.

POKER MENTEUR

Il n'existe pas de modèle mathématique capable de décrire valablement l'évolution dans l'espace et le temps des fissures. Seule possibilité: élaborer des "fourchettes" d'évolution. Les dernières valeurs retenues sont 6 à 8 ans: les fissures sont déclarées "provisoirement sans danger" d'ici 6 à 8 ans.



Le 25 septembre dernier, la "section permanente nucléaire" dépendant du Ministère de l'Industrie rendait l'avis suivant: "Pas de risques pendant 6 ans" "la présence de fissures sous le revêtement des tubulures de cuves et des plaques tubulaires des générateurs de vapeur de chaudière, de TRICASTIN 2 et de GRAVELINES I, ne constitue pas un obstacle à leur mise en service".

Pourtant, le 13 septembre, la Direction de l'Équipement EDF reconnaît, dans une lettre au Directeur du Service Central de Sécurité des Installations Nucléaires (SCSIN):

"Aucun contrôle direct n'est possible pour le moment,

dans les congés des tubulures de sortie", alors même que les fissures "affectent en majorité les tubulures de sortie".

Une note confidentielle du Service des Mines à FRAMATOME, datée du 3 septembre 79, montre quant à elle que les moyens de contrôle permettant de détecter, caractériser et réparer les fissures "ne sont pas encore opérationnels", tout en confirmant "l'importance et la complexité particulièrement grande des divers problèmes posés par ces phénomènes de fissuration".

Si un certain nombre de contrôles ont été effectués, d'après le directeur de l'Équipement, ils ne représentent que 20 % des surfaces protégées: ont été exclus de ces contrôles les congés de tubulures sur lesquels on est incapable actuellement de faire la moindre investigation.

"Une possibilité de contrôle par ultrasons existe", écrit encore la direction de l'Équipement au SCSIN, "dont la qualification reste cependant aujourd'hui à améliorer" (...) "Si cette qualification aboutit..."

On a donc fait des contrôles où on savait les faire, et non où il était le plus nécessaire de les faire. On ne sait pas actuellement quelle est l'importance des fissures sur les 6 réacteurs en fonctionnement et on ne saura pas quelle est l'importance des fissures sur les réacteurs que l'on a chargés sans avoir fait les mesures préliminaires. Premier coup de poker.

Il est clair également qu'il n'y a pas d'appareillage de contrôle qualifié pour examiner certaines zones des cuves.

EDF fait un pari sur la mise au point rapide de moyens de contrôle: "les équipements de contrôle par ultra-sons seront opérationnels en avril/mai 1980, (...) des méthodes de contrôle automatiques seront disponibles l'année prochaine" Et la réparation?

LE ROBOT QUI N'EXISTAIT PAS

Shoja ETEMAU, ingénieur spécialisé dans la sécurité des centrales nucléaires, et qui travaillait jusqu'à une date récente à FRAMATOME, témoignait le 25 octobre dans le journal britannique "THE GUARDIAN". Accusations qu'il a répétées fin décembre devant les caméras de la télévision allemande.

"Ces fissures ne sont pas réparables par les techniques actuellement connues. Le comportement industriel normal eût été de remplacer les pièces fissurées. Mais le matériel coûte et surtout le temps nécessaire aux réparations aurait coûté encore plus cher. Les autorités françaises ont dit que les pièces ne présentent pas un danger immédiat pour la sécurité et que, dans cinq ou six ans, des robots seraient capables d'entrer à l'intérieur du réacteur et de faire les réparations. Une telle technologie n'existe pas.

Robot sur le papier en guise de garde-fou. Pari sur les parades. Pari industriel aussi. En effet, si (d'aventure) la progression des fissures peut être analysée et mesurée, il conviendra, dans un

délai non déterminé, de procéder à leur réparation. D'où l'arrêt des centrales, ce qu'EDF chiffre déjà à 10 % de perte de production. D'autre part les économies de bouts de beurrage qui ont conduit aux fissures, ce mesquin "margarinage", amènent déjà un surcoût du programme nucléaire français de quelques 100 millions de francs. FRAMATOME, qui continue imperturbablement à affirmer en public que les fissures ne présentent "aucune espèce de danger", vient de reconnaître que le coût des dispositions prises "pour qu'elles ne se reproduisent plus" (études et mise au point du robot) serait de 100 à 120 millions de francs. "Il est difficile de dire à l'heure actuelle qui va payer ce surcoût", s'interrogeait FRAMATOME peu avant la trêve des confiseurs: le constructeur qui a beurré à l'économie, ou le commanditaire qui préconisait ces mêmes économies?

Le père Barre a dévalé sur son gros cul l'abrupte paroi d'une cheminée de refroidissement de centrale nucléaire. Cadeau de début d'année: il passe l'éponge sur les dettes qu'EDF avait contractées auprès du Fonds de Développement Economique et Social (FDES). Quelque chose comme 11,7 milliards de francs. La dette devient dotation, le surcoût c'est pour nous. Bol d'oxygène

pour l'accélération du programme nucléaire.

Pour cette année, la mise en service de 9 tranches (en plus de Gravelines I et Tricastin I en retard, Dampierre I et 2, Gravelines 2 et 3, Tricastin 2 et 3), une toutes les six semaines environ. Neuf tranches d'une galette bien fissurée.

A qui la fève?

Ph. B.



Éco-campagne



APPEL AUX ANTI-NUCLEAIRES

Une campagne européenne qui devient mondiale.

C'est flagrant: prenant prétexte de la crise en Iran et des ukases arabes, la pression s'accroît en faveur du nucléaire dans tous nos pays d'Europe. Le Comité d'Animation d'ECOROPA juge urgent de dénoncer les mensonges de cette propagande officielle.

L'opération consisterait à faire apparaître sur tous les murs d'Europe jusque dans les moindres villages et au même moment une petite affiche partout semblable dans sa présentation et son argumentation, mais faisant valoir les données propres à chaque pays.

Pour la mise en place et le financement de cette opération le groupe de travail d'ECOROPA (constitué surtout par des Hollandais, des Britanniques et des Allemands) a imaginé une prospection en 'chaîne' comme suit:

- une première lettre serait adressée aux quelques milliers de militants antinucléaires connus dans chaque pays, leur demandant de

a - s'engager à coller le moment venu une dizaine d'affiches

b - participer aux frais à raison de 50 F (ou mieux!)

c - envoyer au secrétariat des enveloppes (10?) au nom d'autres personnes susceptibles de prendre le relais et prolonger la chaîne.

- à ces derniers serait adressée une lettre semblable à la précédente comportant les mêmes demandes.

On peut imaginer plusieurs 'générations' successives de 'chainons' et récolter ainsi assez de 'commandes' et de trésorerie pour passer l'ordre à l'imprimeur en connaissance de cause.

Seulement voilà...! En France les écolos ont d'autres soucis, d'autres idées. Ils semblent peu disposés à prendre part à ce projet. Faut-il y renoncer? La question est posée à tous les groupes, collectifs de coordination qui luttent contre le nucléaire.

Ceux qui s'intéressent à cette opération voudront bien entrer d'urgence en rapport avec le soussigné. Il leur en-

verra les projets suivants pour avis et suggestions:

- texte d'affiche inspiré de celui élaboré par les anti-nucléaires anglo-saxons

- lettre de prospection aux militants

Ils voudront bien indiquer le nombre de militants qui, recevant la première lettre, amorceraient la 'chaîne'. Cette lettre leur serait fournie gratuitement ou pourrait être reproduite sous leur entête.

En tout état de cause, il faudrait que les premières lettres soient postées au cours de la première quinzaine de février au plus tard.

Il paraît que je crois au Père Noël. C'est l'époque. Prêtez lui la main!

Edouard Kressmann

Secrétaire Général d'ECOROPA, 107, rue de la Course, 33000 BORDEAUX, tel. (56) 52. 34. 15.

QUESTION ECRITE, ENERGIE NUCLEAIRE -

Mr. Alain CHENARD demande à Mr. le Ministre de l'Industrie de bien vouloir lui préciser dans quelles conditions il entend effectuer l'effort particulier décidé par le conseil des ministres du 7 novembre 79 pour faciliter l'accès des citoyens à l'information dans le domaine électronucléaire. A cette occasion, il a annoncé que l'information serait améliorée au plan local; en conséquence, il attire son attention sur la nécessité de garantir l'objectivité de ce type de démarches car il lui semble indispensable que les différents points de vue scientifiques en présence soient portés à la connaissance des citoyens.



NOUVELLES BREVES



le riz rampe

La poule au riz gigotait encore. Dans les grains longs de Camargue (productions français!) s'étaient glissés des asticots, ces parasites de rizière. André Gaborit, hospitalisé au CHU de Nantes à la suite d'une fracture du péroné, a bien failli bondir sur ses deux jambes. Le député-maire, président du Conseil d'Administration de l'Hôpital, a ordonné une enquête. On a retrouvé le lampiste: un modeste employé de cuisine qui "aurait transvasé le riz dans des récipients souillés et hors d'usage qui n'avaient pas, pour cette raison, été nettoyés". Ni jetés d'ailleurs...

Seul résultat tangible: le conseil de discipline est saisi et l'employé sera dûment asticoté. La cuisine de l'hosto, à défaut d'être véreux, sera toujours aussi fade.

dégraissage-vidange

■ A Couëron, toujours les 9 licenciements de l'Imprimerie Moderne. Mardi dernier, une manifestation de 300 personnes de la profession (regroupés à l'initiative des travailleurs du livre CGT-CFDT) s'est tenue aux abords de l'imprimerie. Le Conseil Municipal de Couëron devrait se réunir prochainement en assemblée extraordinaire.

■ Chez Saupiquet, la confusion. Il est question de supprimer 124 emplois à l'usine de St. Sébastien. Les représentants des salariés n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes de la direction et se refusent à discuter des incidences sociales de ce projet. Plusieurs débrayages ont eu lieu, tant au siège nantais qu'à St. Sébastien.

■ Sur la zone industrielle de Carquefou, l'établissement "Froid Industriel York". Le 7 janvier, la direction a annoncé le licenciement "pour cause économique conjoncturelle" de 36 salariés (sur 331), essentiellement dans les bureaux d'études et les services administratifs. Selon la direction le dégraissage aurait pour cause une diminution sensible du carnet de commandes. La société récemment en plein "boom" grâce à quelques contrats de haute technologie avec le Moyen Orient serait en bute à la concurrence des pays en voie d'industrialisation rapide.

■ Basse-Indre. Les employés municipaux manifestent. Le climat se détériorait depuis un bon moment, écrivent CGT, FO et CFDT des communaux: "par le biais de notes de services unilatérales, ainsi que par un comportement de suspicion et même d'accusations infamantes. Sous couvert de meilleure gestion, la municipalité déplace du personnel, aimerait supprimer certains emplois temporaires qui seraient effectués par du personnel déjà à temps complet (...) prend des sanctions et ne remplace pas le personnel absent etc..." D'autant plus que la municipalité, malgré l'engagement pris lors de sa mise en place, ignore les organisations syndicales.

carcéral ' suicide

Un détenu de 23 ans a tenté de se suicider dimanche après-midi à la Maison d'Arrêt de Nantes. Ayant réussi à se procurer un coupeau, il se l'est enfoncé profondément dans l'abdomen. Il est actuellement au CHU, dans un état grave.

rockers sans hygiène

Le club des jeunes de Ste. Luce projette un festival rock et folk pour le mois de juin. Ambitieux mais risqué sur le plan financier. Les jeunes organisateurs se sont donc tournés vers la municipalité pour obtenir sa caution. Le dossier est solide mais les élus flippent. A la séance du conseil de vendredi dernier, les édiles ont repoussé la demande à une forte majorité. "Une telle concentration de jeunes amateurs de musique moderne ne risque-t-elle pas de poser des problèmes de sécurité et d'hygiène, par exemple? Après "Carquefou mon amour", devra-t-on titrer "Ste. Luce-sur-Parano"?"

recrache ta rançon !

"Le péage du Pont de St. Nazaire est illégal! C'est ce qu'a conclu jeudi dernier le sheriff du gouvernement au Tribunal Administratif de Nantes. Si 82000 "outlaws" ont déjà le printemps dernier franchi gratis le Rio Grande à la force des colts et à la faveur d'actions de masse, trois hommes de bonne volonté ont aligné leurs dollars en demandant simplement un reçu de la société d'économie mixte qui gère l'octroi. Ils se sont ensuite adressés au Juge de Paix en avançant deux principes. La liberté d'aller et venir: l'arnaque en l'occurrence c'est que l'usager, happé par les flèches de signalisation ne mentionnant pas le péage, se retrouve tout con devant un guichet avec pour seule liberté celle de rebrousser chemin, au risque de crever sa monture. Deuxième principe: la gratuité. Même si, et de plus en plus, d'anciens sudistes ont abattu des sequoias en travers des grands chemins et rençoignent allègrement les cavaliers, on a toujours la possibilité de contourner l'obstacle par les vieilles pistes. Tandis que, rendu à St. Nazaire ou Mindin, il est malaisé de franchir l'embouchure du fleuve à la nage. De plus, les rançonneurs ne sont pas couverts (contrairement à Oléron) par une loi de circonstance.

Le sheriff du gouvernement a suivi l'essentiel de ces arguments et a conclu au remboursement des tickets de péage. Le juge de paix rendra sa décision dans une quinzaine de jours.

Ph.B.

Le Monde

Dimanche 9 - Lundi 10 décembre
1979 - page 13.

"Le sentiment d'attachement à la Bretagne n'est pas en effet un sentiment propre à l'ensemble de la Loire-Atlantique. S'il s'exprime de façon réelle, c'est essentiellement dans une frange qui se situe au nord de la Loire et plus précisément de la région de Guérande à Chateaubriant. Il n'existe pas au sud du fleuve, et, de la même façon, le nord-est du département y échappe. Ancenis n'a rien de breton. D'autre part, je ne suis pas convaincu que le sentiment breton là où il existe, soit très fortement accentué et bénéficie d'une très grande audience.

DE BOSSÉ TRIGSAC VOUS SENTEZ VOUS BRETON?



AH RESTEZ POLI, HEIN!

Comment peut-on être breton ...

Nantes le 31 décembre 1979.

Monsieur le Président,

Ayant signé de vos noms et qualités l'article "Rêve de l'Ouest" publié dans le quotidien Le Monde du 10.12.79, nous nous estimons autorisés à vous adresser à vous comme auteur de celui-ci.

Nos Associations, sous-signées, sont en effet profondément choquées par vos déclarations publiques contenues dans ce journal et concernant la Loire-Atlantique qui, vous lire, Monsieur le Président "ne serait pas ou ne serait plus" en Bretagne (sic). Quant à la population réduite à une peau de chagrin pouvant se dire bretonne, elle représenterait, d'après vos affirmations, tout juste une "frange" allant de Guérande à Chateaubriant. Pour le reste du département, vous lui refusez toute appartenance à la Bretagne.

Votre affirmation n'était pas l'avis de votre prédécesseur, Monsieur le Président Jean du Dresnay, qui déclarait hautement il y a peu d'années, devant le nouveau Préfet "Nous sommes ici dans un département breton comme

en témoignent abondamment les preuves historiques, familiales, topographiques et culturelles". Monsieur le Président du Dresnay de vieille souche bretonne savait de quoi il parlait. N'est-il pas surprenant que vous donniez un sens contraire à cette réalité permanente, alors que votre rôle à la tête du département serait, au contraire, d'en assurer la pérennité.

Ce n'est pas, Monsieur le Président, la pseudo réforme dite régionale de 1972, qui annexa la Loire-Atlantique à une région totalement artificielle qui gommait le passé comme le présent, devant une telle iniquité. N'est-ce pas pour ces mêmes raisons que le Conseil Général de L.A. a voté à l'unanimité l'adoption de la Charte culturelle bretonne à l'instar des quatre autres départements de Bretagne. Serait-ce pour en faire bénéficiaire (d'après l'article du Monde) une population fantomatique ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués à la Loire-Atlantique, dont la place est, au plan régional et inter-régional dans la région administrative de Bretagne. ■

C.U.A.B

GUIDE ANNUAIRE CULTUREL

Excellente idée que ce "Guide annuaire Culturel-Loire-Atlantique-Bretagne" édité par le Centre nantais de Culture Celtique (CNCC) ! Nantes a son "guide Ecologique", la Loire-Atlantique aura désormais son guide culturel. Beaucoup de questions trouveront réponse dans ce premier guide-annuaire. Il intéressera particuliers et associations des cinq départements bretons, bien sûr ! On y trouve les adresses : des chanteurs et musiciens bretons, des centres socio-culturels, des maisons de jeunes, des auberges de jeunesse, des musées, et aussi

un panorama complet de la presse locale et régionale, une liste des principaux comités d'entreprises ; des renseignements pratiques sur la création d'une association, les subventions, l'organisation d'un spectacle, l'édition d'un journal... et bien d'autres choses ! Des regrets cependant. On aurait aimé trouver la liste des associations et comités de protection de la Nature et de Défense de l'Environnement (liste pourtant esquissée dans le panorama du CNCC édité en 1976)... Dommage aussi que toute l'expression

théatrale soit ignorée : il est difficile de croire que "la sueur du soleil" et "la file indienne" du Galion n'appartiennent pas à l'expression culturelle locale ! La Loire-Atlantique est riche en troupes qui auraient pourtant besoin d'un petit coup de pouce...

Mais réjouissons-nous ! Un annuaire, c'est "un recueil qui paraît chaque année". Alos nul doute que le CNCC aura le souci de répondre à ces attentes, puisqu'il souhaite déjà un élargissement pour les éditions futures.

Où trouver cet ouvrage ? De préférence en passant au CNCC (52 rue du Marchix 44 000 Nantes) aux heures des permanences les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 15H30 à 19H et le samedi de 15H à 18H30, où il vous sera remis pour 20 Frs. Il est possible aussi de l'acquérir par correspondance (+ 6F pour le port). ■ L.B

et insoumis ?

Alan Coraud, insoumis Breton a été arrêté à Nantes le mardi 8 janvier. Il avait été condamné le 6 octobre 1978 à 15 mois de prison ferme par le Tribunal Permanent des Forces Armées de Rennes.

En novembre 77 Alan Coraud reçoit son premier "ordre de route" pour se rendre à Fontainebleau dans le 120ème régiment de train.

Membre actif du Mouvement d'Insoumission Bretonne, il refuse d'obéir à cet ordre.

Quelques mois plus tard, après plusieurs visites des gendarmes chez ses parents, on propose à son père de signer un rapport qui le juge psychiatriquement inapte au service militaire car "dérégulé". Son père considérant cette manoeuvre comme indécente, refuse cette "petite signature". Le 9 juin 1978 il sera poursuivi en Correctionnelle pour refus de papiers militaires et condamné à 3 ans d'interdiction de port d'armes et 800 Fr. Jugeant cette condamnation trop faible le Procureur de Nantes fait appel. La Cour d'Appel de Rennes le



condamnera alors à 1000 Frs d'amende, à 2 mois de prison avec sursis et à 5 ans de privation des droits civiques, civils et de famille.

Le 1er juillet 78, Alan Coraud se rend à la gendarmerie de Nantes pour "complément d'information" précise la convocation. Il y sera arrêté et transféré à Rennes, menottes aux mains. A la caserne Jacques Cartier, il refuse de porter l'uniforme qu'on lui tend car "étant breton je n'ai pas à servir l'adversaire de mon pays" précise-t-il.

Après 17 jours d'arrêt de ri-

gueur" il commence une grève de la faim.

Le 18 juillet il est présenté à un juge d'instruction, c'est la première fois depuis qu'il a été arrêté, puis transféré dans une cellule d'infirmerie. Au douzième jour de grève de la faim, après un bref entretien, le psychiatre déclarera qu'il présente les dispositions caractérielles propres à tout extrémiste". 5 jours plus tard il sera envoyé à l'hôpital militaire d'où il sortira après 48 heures le conseil l'ayant déclaré "Inapte, réformé définitif".

Des lors il en a fini avec l'armée mais pas avec la justice militaire. On le considère comme ayant été soldat du 1er Juillet au 3 Août 1978 et comme ayant osé d'une part s'insoumettre, d'autre part refusé d'obéir. Le 6 octobre 78, le T.P.F.A. de Rennes condamnera Alan Coraud à 15 mois de prison ferme.

Il se pourvoit en cassation, recours fondé sur le traité franco-breton de 1532 toujours applicable en droit international. En décembre 1979 la Cour de Cassation rejette son pourvoi. Le jugement du T.P.F.A. de Rennes devient exécutoire.

C'est la raison pour laquelle Alan Coraud est aujourd'hui à la maison d'arrêt de Nantes.

Vous pouvez lui écrire :

Alan Coraud

Maison d'arrêt rue Lafayette
44 000 NANTES.

Le M.I.B

Pourquoi l'Insoumission Bretonne?

Parce que nous pensons que les mouvements bretons ont perdu assez de temps à discourir sur le combat à mener en Bretagne sans pour cela l'amorcer d'une façon pratique.

Parce que nous ne voulons pas éternellement philosopher, moraliser sur le bien fondé de notre lutte de libération nationale. Parce que notre volonté est d'expulser hors de Bretagne tout ce qui représente la France. (L'armée, l'administration, les flics etc...).

Le seul chemin pour l'émancipation de l'individu en Bretagne est celui qui mène à notre souveraineté nationale. En Bretagne

libération nationale et libération sociale sont fondamentalement solidaires.

Luttons !

Le M.I.B. ne cherche pas à imposer une idéologie. Il ne cherche qu'à proposer et à mettre

en pratique des idées de résistance telles que la désobéissance civile ou militaire que nous préférons nommer Insoumission. Ainsi, nous appelons les jeunes en Bretagne à nous contacter pour former des insoumissions collectives à l'armée.

Nous vous appelons à nous contacter pour former un front de refus - des élections avec renvois des cartes d'électeurs

- des impôts (partiel ou total)
- de la redevance télé
- etc...

Devenons les plus mauvais français qu'il puisse y avoir, pour ne pas avoir à rougir d'être des Bretons Passifs !!

Nous avons assez courbé l'échine et rampé devant les technocrates et les politiciens français...

Osons nous insoumettre pour une Bretagne libre.

Contacts : Youn Chaillou-Dematz
1 rue Charles Dulin
44 NANTES tél : 47.03.87.

derrière minute PROCES St JEAN de BOISEAU INCOMPÉTENCE DU TRIBUNAL

Une baffa pour le Parquet de Nantes.

Le tribunal de Nantes vient de rendre son jugement, dans le Procès des 34 opposants à la centrale du Pellerin. La cour reconnaît son incompétence. Entendons nous : cette formule ne signifie aucunement que les magistrats se reconnaissent comme des incapables - avec d'incompétence pour faire ce métier-là. Elle signifie que les arguments de la défense ont été entendus : s'il y a crime contre l'Etat, comme le prétend l'accusation, l'affaire doit aller devant la Cour d'Assises et non pas en Correctionnelle.

Les 34 iront-ils en Cour d'Assises? Pas tous, en tout cas, puisque l'un d'entre eux, mineur, était jugé séparément - verdict mercredi 16. Et peut être aucun d'entre eux : car d'abord, le parquet peut faire appel de cette décision d'incompétence. Et car, enfin, plutôt que d'instruire un dossier d'Assises, avec procès à grand fracas, dans 18 mois, la Justice peut purement et simplement enterrer le dossier. Ce serait un bel épilogue pour l'action des 34.

UNIVERSITE:

histoire de participer

SUITE

Depuis quelques semaines, un certain nombre d'actions ont eu lieu dans les universités contre l'amendement modifiant la loi Faure sur la participation dans les universités. Après l'historique paru dans le n° 103 nous poursuivons avec l'analyse des positions des syndicats d'enseignants sur le sujet.

● APL. : Pourquoi alors tant de bruit pour défendre la participation ?

X. : Il faut ajouter ceci : un syndicat s'appuie d'abord sur les aspirations de ses membres. Le sne-sup est majoritairement et même principalement un syndicat de titulaires. Ceux-ci ne sont pas menacés : on distribue des carottes aux maîtres-assistants et on renforce le pouvoir des professeurs, dans la recherche et dans les commissions de sélection des enseignants ; c'est eux qui trouvent le plus leur compte dans la participation parce que leur pouvoir y est le mieux aménagé.

Mais il ne faut pas oublier non plus que l'université a traversé une crise de valeurs très marquante pour les enseignants, crise née de la démocratisation très rapide du recrutement étudiant -encore que restreint aux classes moyennes.

Beaucoup ne savaient plus ni quoi enseigner ni pour préparer les étudiants à quoi ! Dans ce contexte un projet d'université élitiste trouve des partisans à gauche comme à droite : c'est comme une nouvelle raison d'être ! Vous savez les mandarins de gauche valent au moins les autres, et ils sont des mandarins avant d'avoir des réflexes de syndiqués (ils peuvent organiser ou couvrir des licenciements par exemple !).

Ceci me paraît être une des explications de l'attitude du Sne-sup : la nature du milieu enseignant et la nature de la participation qui est le lieu d'expression d'une aspiration latente du milieu au partage du pouvoir. Ceci explique bien souvent l'attitude des syndiqués dans les organes de participation (conseils, commissions consultatives diverses y compris et surtout au plus haut niveau) ; quelques exemples : on a

vu des organes consultatifs ne pas s'opposer (sauf sur quelques points sensibles) à la réforme des Deug, aux projets de décrets de 1979... on a vu des conseils de gestion mettre en place progressivement les réformes que le syndicat combattait... on a vu des conseils à majorité syndicale négocier une application moyenne de l'augmentation des charges de service des assistants (pas multipliées par 2,5 mais par 1,5 par exemple)...

Il est vrai qu'on a vu aussi le secrétaire national du Sne-sup, président d'une commission de spécialistes, examiner un à un le cas des assistants à renouveler pour 79-80 et présider au tri entre ceux qui sont nommés pour 1, 2, 3 ans ou plus, alors que le mot d'ordre était "nomination sans limitation de durée pour tous !". Vous savez, il faut montrer à la droite qu'on gère mieux qu'elle !

● APL. : Si le bilan est réellement si négatif, pourquoi tant d'enseignants s'accrochent à la participation et pourquoi le Sne-sup en particulier ?

X. : Pour les libéraux et les chrétiens progressistes, je l'ai déjà dit : il a la vague idéologie vieillotte de la "grande concertation sociale" et pratiquement cela sert de caution "démocratique" aux enseignants les plus titrés qui exercent réellement le pouvoir.

● APL. : Pour le Sne-sup alors ?

X. : pour le sne-sup, le fond du problème est plus politique. Il tient à la manière dont le P.C., parti encore profondément ancré dans les attitudes stalinienne, envisage le changement social. Pour lui, ce changement me paraît devoir passer par le contrôle d'un maximum de postes dans l'appareil d'Etat. Mais ce contrôle repose sur une conception et une pratique bureaucratique du changement : c'est l'appareil du parti ou du syndicat contrôlé par le parti qui désigne ou fait désigner ceux qui prennent ces postes et le jeu démocratique "sert à couvrir ou à entériner".

Dès lors le problème de la participation s'éclaire différemment : c'est un moyen d'incrustation bureaucratique dans les structures mêmes de l'appareil d'Etat que le parti conservera parce que c'est sur ces structures que s'appuiera le pouvoir qu'il exercera sur la société. La participation est aussi en même temps un moyen de pression sur le pouvoir central et un moyen de favoriser le maintien en place de ce pouvoir tant que le parti ne contrôle pas complètement les conditions dans lesquelles doit avoir lieu le changement (voir par exemple au niveau global la querelle PC/PS en 1978).

● APL. : Mais pour le syndicat, concrètement ...

X. : La stratégie de participation est essentielle puisqu'elle permet le développement de ces pratiques



bureaucratiques. La fin de la participation est donc doublement importante pour les dirigeants du Sne-sup : c'est une remise en cause d'une stratégie du PC et c'est une remise en cause de 10 années de pratiques syndicales. Voilà pourquoi la réaction du bureau national du Sne-sup est si vive et celle du PC en particulier. Il ne faut pas oublier que c'est sur cet autel de la participation qu'ont été sacrifiées les revendications et les mobilisations les plus importantes des enseignants et des étudiants depuis 1975 : décret sur les assistants, conditions de titularisation, formations hiérarchie...

C'est aussi pourquoi le syndicat a perdu près de 3000 adhérents en 4 ans dont 1700 ces deux dernières années - d'ailleurs également répartis entre les différentes tendances U.I.D. (proche du PS) qui perd moins - et va continuer à en perdre.

Vous comprenez mieux maintenant le peu d'entrain à faire cette grève.

Les enseignants ont trop vu le



Sne-sup en même temps inciter à la lutte, mais sans perspective nationale et échéances claires, en renvoyant chaque université à faire de son mieux, dans son coin, "sous des formes variées", pour éviter une mise en cause trop directe et trop brutale du pouvoir; et en même temps utiliser la participation pour contrôler, freiner et trahir les aspirations qui s'exprimaient. En défendant la participation, c'est elle-même que la direction défend !

● APL : Pourquoi alors rester syndiqué ?

X. : Cette question se pose à nous depuis plusieurs années. L'intérêt d'y rester c'est que le syndicat ne participe pas officiellement en tant que tel à Nantes et c'est tout de même une force reconnue. La limite c'est le blocage au niveau national pour les raisons que je viens de dire.

Et puis, comme militant, on espère toujours pouvoir en revenir à un syndicalisme indépendant des structures de l'Etat. Mais cela n'est possible que contre les dirigeants actuels et les illusions plus dures encore du milieu.

Pauline chante

"On est toujours l'étranger de quelqu'un" chante Pauline Julian la québécoise. Et l'étrangère, ce fut elle lors de deux spectacles au café concert "Les Petits Saints". Etrangère qui fondra très rapidement avec un public enthousiaste.

On eût droit à la vie sur scène. Elle réussit à faire passer dans la salle l'énergie qu'elle possède. Elle nous chante sa vie, son pays. Sa nationalité de québécoise, qu'elle compte bien obtenir. Sa condition de femme. Ses vies multiples.

Elle chante ses sorties nocturnes, du beau gars qu'elle a choisi pour sa soirée. Elle chante le calumet de la paix, dans lequel on met l'herbe, ganja marijuana, hashish. Seuls les mots changent. "J'pensais jamais qu'j'pourrais faire ça"; pas payer son loyer, quitter son travail comme ça. Elle chante aussi la tendresse, la colère, le rire.

Femme pleine de vie, de révolte sur scène, mais pas seulement. Nous avons pu avoir un entretien avec elle. Et cette vie, cette révolte fait aussi partie de son quotidien.

APL : Tu as chanté Québec vivant, Brecht, les femmes. Comment et pourquoi ces sujets ?

P. J. : Tous ces sujets sont liés entre eux. Aussi je chante ce dont j'ai envie. Les choses dont j'ai

envie. Surtout celles qui m'indignent. Mon nouveau spectacle est un peu différent. Plus de thème central. Je pense que chaque être est un peu de toutes les couleurs; mon spectacle est pareil. C'est aussi des sentiments... des nuances de sentiments. Il est plus intimiste et aussi plus fantaisiste... J'espère que ça va marcher.

APL : Que penses-tu des musiques actuelles : reggae, new wawe ?

P. J. : J'aime bien, c'est sympathique. Plus les gens s'expriment, mieux c'est. En Amérique on a eu beaucoup de disco. Ça a caché tout ça; mais c'est la fin, tant mieux. C'est bien qu'il y ait beaucoup de création. Ça signifie que les gens ont beaucoup de choses à dire.

APL : Et du Québec actuel qu'as-tu à dire ?

P. J. : On va avoir des élections. Mais les gens ont peur de l'indépendance. On n'est pas encore chez nous mais on n'est pas malheureux. C'est un pays riche, les gens ont peur de vivre sous un régime socialiste. Ils y voient ce qui s'y passe. Aussi c'est pas gagné. On verra bien.

APL : Et de la gauche en Europe ?

P. J. : Il y a les communistes, les socialistes des Marxistes léninistes et les terroristes... C'est très compliqué. Y'a pas d'unité. Mais chacun s'exprime selon sa nature. Dommage qu'il n'y ait pas d'unité.

APL : Quelle est la situation de la femme aujourd'hui à tes yeux ?

P. J. : Ces dernières années ont fait fortement évoluer la conscientisation des femmes. Mais l'évolu-

tion sociale n'a pas suivi. Les femmes ne disposent toujours pas librement de leur corps, leurs salaires sont toujours inférieurs. Mais l'année de la femme par exemple, a permis une ouverture. Il ne faut pas en avoir peur, ça a été aussi une récupération mais il en restera quelque chose. Des excès il y en a dans tous les sens, dans tous les gens. Il n'y a pas à en avoir peur. On ne fera pas de révolution sans excès, sans violence. Il faut faire la part des choses.

G.L.



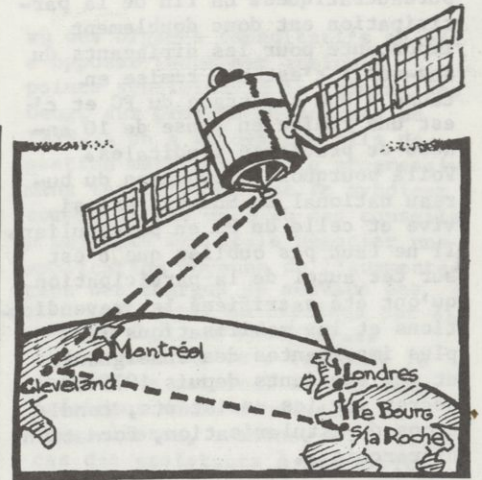
vendée ... et rebelote !

Le 2 février prochain, à Gummersbach (en Allemagne) ville jumelée avec La Roche, à Montréal et au Bourg, on tape-ra le carton et on s'échangera les résultats par satellite. "Vive la belote intercontinentale". Ouest France n'a vraiment pas peur des mots pour qualifier ce concours où l'on retrouve côte à côte, entre autres, l'Amicale des chasseurs et le Comité des Ecoles Catholiques du Bourg...

Pourquoi, diriez-vous, tant de bruit pour ce gagne-petit des associations, amicales et autres comités qui parfois ne vivotent que grâce à l'inévitable concours annuel de belote?... Misère de la vie associative et des écoles publiques, voilà ce qu'on lit bien souvent sur le dos des cartes. "Et dix de der", c'est toujours ça de pris.

Mais tout d'un coup les feux éblouissants de la rampe brillent sur l'"Impérial Concours" du Bourg sous la Roche. Finies les cartes jaunies et la "marque" sur un vieux coin de journal. On traite tous les résultats par ordinateur, aux Etats-Unis, s'il vous plaît, et c'est un satellite qui transmettra les données. Miracle de la science... on ne sait plus quoi faire pour amuser le peuple!

On peut bien se permettre de claquer quelques millions, c'est le Crédit Agricole qui paye, paraît-il (publicité à pas cher: c'est des employés de banque bénévoles qui viendront travailler tout le week-end!) et même Auxiette, Maire de la Roche, y va de son couplet: "Au moins, les amateurs de belote ne réclament pas des complexes sportifs, charge tou-



jours écrasante pour les finances publiques". A pleurer!

Si vous avez encore envie de taper le carton par ordinateur, sachez que l'inscription c'est 200 balles par tête de pipe... une paille, ou alors ... allez faire un tarot au café du coin, j'veux bien faire le cinquième si y vous en manque un. M. R. ■

MUSIQUE

DE LA CHANSON
1e 26, Salle du Bourg/Roche
21h, Mama-Béa

DE LA MUSIQUE CLASSIQUE
1e 25 au théâtre municipal à
21h organisé par les J.M.F.
"Pascal Duvagon" pianiste jou-
era Ravel, Schubert...



Cinéma

- au cinéma "Le Concorde"
"Manhattan de Woody Allen
jusqu'au 27
Femme Flic, de Y. Boisset du
16 au 29
Bako-l'autre rive de J. Cham-
preux du 18 au 22
Don Giovanni de J. Losey,
jusqu'au 20

- le mardi 22: (ciné club yon-
nais présente "Themroc" à 20h30
au Théâtre Municipal.

- F.J.T. Arago: un cycle:
"Harry Longdon" débute le mer-
credi (ciné-club) 23 et jeudi
24, en soirée.

à noter: le 26 janvier, festi-
val du film super 8 amateur
28, rue de Verdun à la F.O.L.
organisé par le photo-caméra
club yonnais

REUNIONS

★ Jeudi 17: Conférence débat:
20h 30 au théâtre municipal
avec le professeur Demaure
(biologiste et membre du grou-
pe des scientifiques pour l'in-
formation sur l'énergie nuclé-
aire) organisé par la "Coordi-
nation Petition Nucléaire". Un
débat pour un choix...

★ Samedi 19, dimanche 20: week-
end Amérique latine, week-end
d'information et de formation
organisé par le "Comité France
Amérique Latine de Vendée"
samedi soir: veillée chilienne
montage audio-visuel ventes...
dimanche: "Le nicaragua, es-
poir d'un changement pour l'
Amérique Latine" avec passage
d'un film "Patrie: libre ou
mourir".
Le week-end débute à 15h le
samedi et s'achèvera le diman-
che à 13h à la Maison des Asso-
ciations, Place Albert 1er.
tel. au 62. 50. 68 ou écrire
au 22, Cité des coteaux à La
Roche/Yon, pour tout renseigne-
ment, Comité France-Amérique
Latine, Place Albert 1er.

★ A noter: le 24 à 20h 30, Mai-
son des Associations, la pre-
mière soirée d'une série de 3
sur les modes de garde de la
petite enfance. Organisée par
les C.E.M.E.A.: Film débats. ■



MAMA BÉA

Arlequin en tournée

Sept représentations d'Arlequin valet de deux maîtres seront données dans les mois qui viennent par le Théâtre du Galion, aux quatre coins de Loire-Atlantique.

C'est à une fête de la comédie dell'arte que les spectateurs sont invités, où l'on retrouve les personnages masqués... Arlequin, Pantalón, Brighella, le Docteur, dans une intrigue amoureuse de 2h30 où tout n'est que prétexte au divertissement.

Nous avons mis ce spectacle à notre répertoire, car il fait suite dans sa forme au travail que nous avons entrepris depuis 8 ans. Outre les idées qu'il véhicule, nous pensons que le théâtre reste un des moyens privilégiés de "fête et de rencontre", essentiel à la vie culturelle, et d'une façon plus générale, à la vie tout court - d'une ville, d'un quartier ou d'une commune. Pourquoi cette initiative?

Cette pièce de Carlo GOLDONI du XVIII^{ème} siècle est montée et jouée depuis un an maintenant. Nous l'avons présentée à Nantes, à la Roche/Yon et dans différents établissements scolaires de Vendée, à Cholet dans la Sarthe, à Toulouse, St. Gaudens, Albi et prochainement dans la région Parisienne et en Belgique. Paradoxalement le public de Loire-Atlantique a eu très peu d'occasions de voir Arlequin valet de deux maîtres. Ceci est dû en partie au fait



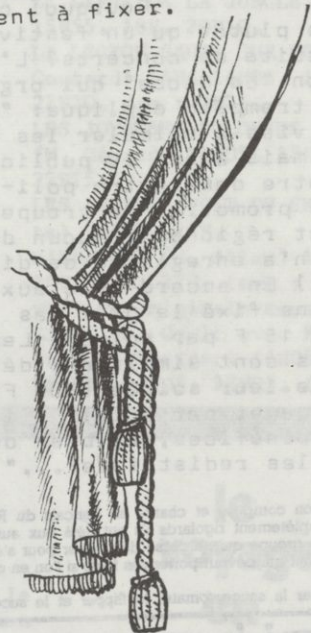
que le coût de l'organisation d'une telle soirée, est plus élevé que pour les pièces précédentes. Nous étions conscients, en montant un spectacle d'une telle longueur, joué par 8 comédiens et nécessitant un décor, nous serions obligés de majorer considérablement les prix que nous avions pratiqués jusqu'alors.

Pour continuer à donner des représentations dans les communes et les villes les plus défavorisées culturellement, nous attendions de la part des Collectivités Locales une véritable aide financière. Le peu de subventions que nous attribuent les Pouvoirs Publics, ne répondent aucunement aux réels besoins d'une compagnie comme la nôtre, et

ne nous permettent pas de proposer aux organisateurs des tarifs plus abordables.

Persuadés que le mode de diffusion de nos spectacles, ainsi que la réelle décentralisation, qui a toujours été et qui reste notre principale raison d'existence, participent à recréer un public pour le théâtre; convaincus par ailleurs, que notre action qui se re-situe nationalement au sein de l'Association du Jeune Théâtre, avec qui nous luttons, doit être poursuivie; le Théâtre du Galion prendra seul le risque financier de cette tournée, en jouant "à la recette". Ces représentations auront

lieu:
le 19 janvier à Sainte-Pazanne
le 8 mars à Frégréac
le 22 mars à Paimboeuf
le 4 avril à Orvault
le 29 avril à Rezé
en mai et juin, à Chateaubriant et Ancenis, les dates restent à fixer.



Faites chauffer la colle: contre la loi sur l'affichage une campagne nationale pour une journée collage, le samedi 2 février.

Plusieurs associations, mouvements, individus ont créé le collectif "Fete le mur", dans le but de coordonner et d'amplifier les ripostes contre les restrictions de l'affichage:

fête le mur

- une affiche sur le thème de la loi (affiche blanche encadrée de noir avec le texte de la loi au centre)

- une journée de collage nationale de cette affiche le 2 février

- la constitution d'un collectif juridique assumant la défense d'éventuels contrevenants et se proposant d'étudier les textes de loi et les voies d'un éventuel recours juridique.

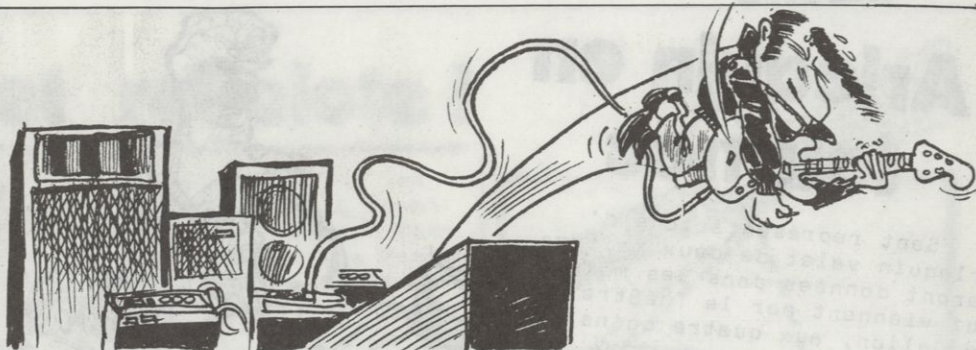
A Nantes, l'Atelier Populaire s'inscrit dans cette journée d'action. L'atelier popu-



laire réalise une affiche sur le thème de la restriction de l'affichage que nous proposons de coller avec l'affiche nationale.

S'il y a d'autres propositions ou d'autres groupes ou personnes intéressées, nous proposons une réunion de préparation de cette journée; seront sans doute présents: Amis de la Terre, PSU, des théâtres nantais, le jeudi 17 janvier 20h 30 à l'APL.

TREPLIN TREPLIN 80 TREPLIN TREPLIN ROCK



Be-bop-a-lula, le rock arrive au galop, et c'est à la fois un galop d'essai et un match au sommet que représente le tremplin du rock. Ce tremplin du rock est une première en province: 6 groupes en compétition, 3 manches éliminatoires et une finale entre 3 groupes. Les roqueux dans la jungle de la compète, une formule à mi-chemin entre l'élection de Miss France, les expositions canines et les commices agricoles.

Pourquoi ce concours plutôt qu'un festival ou une suite de concerts? L'Association "Le Globe" qui organise ce tremplin explique: "La formule vise à stimuler les groupes mais aussi le public. Cela rentre dans notre politique de promotion de groupes locaux et régionaux. Aucun des groupes n'a enregistré de disque (...) En accord avec eux, nous avons fixé le prix des places à 15 F par soirée. Les musiciens sont simplement défrayés de leur soirée (€00 F par groupe et par soir). S'il y a des bénéficiaires, et bien on verra à les redistribuer..."

Pour les groupes de rock, l'enjeu est plus à voir dans la promotion que leur apporte cette formule de compétition (passage sur Radio Pays de Loire le matin du concert, articles dans la presse, concerts à suivre, télé (FR 3)? etc...)

Au cours des soirées éliminatoires 2 groupes sont soumis pendant 45 mn. au public et à l'appréciation d'un jury dont les critères de jugement seront: impact sur le public, présence scénique, création personnelle, qualité des textes, cohésion du groupe, qualité des vocaux et du "son" d'ensemble. Ce jury (5 à 6 personnes) inclura peut-être quelqu'un du public ni journaliste, ni pro de la musique, un quidam habitué aux trépidations du rock et aux soli vengeurs des guitares dans la jungle urbaine. Enfin les 3 groupes finalistes se retrouveront à l'amphi Berliet le 13 février. Le contrôle anti-doping n'a pas été envisagé. Sur la trentaine de musiciens concernés, pas une femme. Pas de place

pour la gent féminine dans le rock régional? Quant au public il n'a pas son nom sur le programme...

PROGRAMME DES MATCHES:

FAC DE LETTRES:

Mercredi 16 janvier 21 h 1^{ère} Manche
TICKET et DEVIATION

Mercredi 23 janvier 21h 2^{ème} Manche
MICKEY STEIN et PANIQUE

Mercredi 30 janvier 21h 3^{ème} Manche
DANGERS et DETECTIVE

Mercredi 13 février à 21 h: FINALE
AMPHI BERLIET
3 GROUPES SELECTIONNES



Cette formation compose et chante en français du Rock bien sûr, ainsi qu'un peu de Reggae. Complètement rigolards ils ont déjà eux aussi leur Fan Club. Surprenant ce groupe qui ne cesse de répéter pour s'assurer un maximum de liberté sur scène. Un travail qui devrait porter ses fruits si l'on en croit les contrats qui commencent à tomber.

Ils disent aimer la sauce tomate, le flipper et le succès.

TICKET

DEVIATION

Jusqu'à présent « DEVIATION » n'a que très peu tourné quelques soirées au lycée, un passage en public à St Nazaire un autre au CHARIBOUMNAZ et sur la scène de l'Etoile. On peut être sûr que ce groupe sera bien accueilli par les Nantais, le Mercredi 16, d'autant plus que DEVIATION a déjà son Fan Club.

DÛNE:

Jazz Rock

Samedi 19 janvier, Salle Polyvalente, Croix-Jeannette, Bouguenais, 21h, 12 F: **DÛNE**

Derrière ce nom étrange tiré d'un roman de science-fiction, une musique à la pointe de l'évolution musicale actuelle.

Difficile à définir, elle se situe à la croisée des chemins du ROCK dont elle conserve l'impact scénique et l'énergie, du JAZZ pour la rythmique les timbres, la sonorité et du Classique pour l'écriture.

Les compositions écrites laissent la place à l'improvisation. 5 musiciens d'horizons divers: 1 batteur, un guitariste, un bassiste, un pianiste et un flûtiste, qui ont chacun de nombreuses années de pratique musicale.

Groupe original à voir... ■

MASSAGE

Le massage californien, technique simple et douce, a pour but une relaxation tant corporelle que psychique, tout en permettant de retrouver une approche de l'autre par le toucher, cela dans l'attention et le respect. Des séances d'initiation en groupe auront lieu à Nantes aux dates suivantes: les vendredi 25 janvier, 1, 8 et 15 février de 10h à 19h. (Prix 200 F pour le cycle Il est également possible de participer à des séances individuelles pour une ou deux personnes sur rendez-vous (prix: 50 F/h.)

Hubert JOANNETON
Rte. de Nozay,
Puceul, 44390-
Nort/Erare,
79.58.15



POÉSIE

UN COLLECTIF RÉGIONAL

Les représentants de la revue 'A CONTRE SILENCE', de la revue 'INFO/POESIE' de la revue et des éditions du NADIR de la revue 'POETIC 7', de l'association 'PRESENCE-POESIE', de la revue et des éditions 'TRACES' ont conclu à la nécessité d'apporter des réponses collectives aux problèmes d'information et de diffusion dans le domaine de la poésie.

Ils ont décidé de se réunir périodiquement afin:

- de confronter leurs expériences, chacune bien spécifique.
- de proposer aux nantais des réalisations collectives, animation, poèmes-affiches, bulletin d'information à parution régulière, etc...

Ces associations se proposent aussi de provoquer une rencontre avec les médias régionaux. ■ Contact: Gilles PAJOT, 117, Ave. de la Ferrière, 44700 - Orvault, 40.70.60

Versailles

ORANGE MECANIQUE (Kubrick) 20H.
RETOUR (Al Ashby) 20H15.
WOODSTOCK 22H15.
LA SALAMANDRE (Suisse. A. Tanner)
22H30.

CINEMATHEQUE SALLE VASSE

Images du cinéma japonais

MARDI 15 "AVEUX, THEORIE, ACTRI-
CES" (Y. Yeshida - 1971) 20H15.
"JE NE REGRETTE RIEN DE MA JEU-
NESSE" (A. Kurosawa 1946) 22H15.

MERCREDI "LA ZONE PRES DE LA RIVIE-
RE" (T. Kinugasa - 1955) 20H15.
"LA REVANCHE DE YUKINOJO" (K. Ichi-
kawa - 1964) 22H15.

CINEMERCREDI

"AVENTURES DE LA BAIE D'OR" 14H30
"LES GRANDES GUEULES" 17H.

Colisée

LE VOYAGE EN DOUCE (Deville) -
I COMME ICARE (Verneuil) -
LE PHALLOCRATE (?).
14H30. 20H. 22H15. (dim : 17H).

Concorde

DON GIOVANNI (Losey) - TESS
(Polanski) 20H.
THE BIG FIX (Kogan) - IRACEMA
(Bodanski) 20H15.
LA VALLEE IMPERIALE - LA PETITE
(L. Malle) 22H30.
LE GOUT DU SAKE (Ozo) - FRITZ
THE CAT (Bahski) 23H.

Gaumont

UNE FEMME FLIC (Y. Boisset) -
CUL ET CHEMISE (I. Zingarelli)-
LA GUEULE DE L'AUTRE (P. Tchernia)
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE
(Hamilton) - ALORS, HEUREUX (Jol-
livet) - TOUS VEDETTES (M. Lang
comédie musicale).

Katorza

MANHATTAN (W. Allen) - REGARDE
ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS
(Collectif) - BUFFET FROID (B.
Blier) - LE CHEMIN PERDU (Suisse
avec la réalisatrice Patricia
Moraz le mercredi 16).
14H30. 20H. 22H15. (dim : 17H).

CINEMA

M.J.Rezé

VENDREDI 18 : "ALERTEZ LES
BEBES" 20H30.
Comment l'enfant est cerné par
le système éducatif.

Beaulieu Bouguenais

"NORMA RAE" (M. Ritt) - Le combat
syndical aux U.S.A. Vendredi 18 -
sam. 19 à 21H.
Dim. 20 : 14H30. 21H.



Apollo

LE LIVRE DE LA JUNGLE. 13H45.
15H55. 18H. 20H10.
LA LEGION SAUTE SUR KOLWESI (R.
Coutard) 14H. 16H05. 18H10. 20H15
22H20. sam : 0H25.
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES
(M. Gérard) 14H05. 18H. 20H.
22H15.
LES BRONZES FONT DU SKI (P. Lecon-
te) 16H05. 22H.
MANHATTAN (W. Allen) 14H. 16H.
18H. 20H. 22H. (sam : 0H) en
version originale sous-titrée.
HAINE (D. Gault avec K. Kinski
et M. Schneider) 14H05. 16H05.
18H05. 20H05. 22H05. (sam : 0H05)



Iracema

Elle est brésilienne, elle a
quinze ans, les seins ronds et la
jupe au ras des fesses. Elle fait le
trottoir le long de la Trans-amazon-
nienné. Un vagabondage au gré des
camionneurs où le mauvais goût dis-
pute le premier plan au désespoir
de situations sans échappatoire.

Une caméra qui se promène pour
tenter de saisir l'instant fugace
de l'essentiel. Une simplicité de
la narration adaptée aux conditions
de tournage et aux contraintes d'un
petit format, avec un sens de la
mesure qui crée l'impact.

Une réussite étonnante où fic-
tion et réalité s'emmêlent pour
mieux convaincre d'une réalité
sans concession : celle du Brésil
d'aujourd'hui.

buffet froid

On peut avoir quelques bonnes idées
mettre en déroute la logique quoti-
dienne et ne rien savoir en faire ;
on peut même aller jusqu'à s'en
faire un long métrage : à allonger
la sauce tout attache au fond et le
spectateur restera sur sa faim.

le voyage en douce

Michel Deville se plaît à
filmer l'érotique du souvenir.
Géraldine Chaplin et Dominique
Sanda se complaisent à jouer de
leurs souvenirs érotiques.
Les images caressent des plans
éloignés aux gros plans, le cré-
pi d'une maison ou la transparen-
ce d'une robe d'été. Le son nous
guide jusque dans ses excès, de
l'ode saphique de Brahms aux cris
de viol.

Mais revoilà la frustration et la
banalité qui nous coïncent, nous
laissent à la porte parmi nos
désirs innassouvis... et le temps
passe.

Le plaisir de l'instant c'est
peut-être le déroulement de ces
24 images qui combrent chaque
seconde : un voyage en douce qui
n'est pas moindre.

CETTE
SEMAINE

Schubert

MERCREDI 16 JANVIER.

21H : Harold Singer (sax ténor) et le trio Aruanitas, jazz, blues, trottest songs.

20H30 : "L'été" de R. Weingarten théâtre de la Chamaille, rue du Ballet.

21H : Elimatoires du Tremplin du Rock, "Ticket" et "Deviation" Fac de Lettres. 15 Frs.

JEUDI 17.

21H : H. Singer à la Faculté de Droit concert organisé par le CNLU.

21H : piano-rag aux Petits Saints.

20H30 : réunion du COBOM à l'APL.

20H30 : réunion du collectif nantais pour l'avortement et la contraception, 7 rue de Gigant.

20H30 : "Kernok le Pirate" au théâtre du Galion rue du Jamet.

20h30 : réunion sur l'affichage, à l'APL, FETE LE MUR.

VENDREDI 18.

21H : L'official et Arnault (basse) (piano) jazz aux Petits Saints.

21H : "La voix de son maître" de Mordillat et Philbert MJEP St Nazaire Cinéma.

21H : "Grand peur et misère du IIIe reich" théâtréquipe 5 rue du Ballet à Nantes.

21H : Coluche à la beaujoire.

20H30 : "Dans la chaleur de la nuit" (1967) centre social de Plaisance.

20H30 : "Kernok le Pirate" au théâtre du Galion, salle du Jamet.

ATTENTION ! Ces 2 représentations de Kernok seront irrévocablement les dernières.

SAMEDI 19.

15 à 23 H : fête des comités communistes pour l'autogestion au Sillon de Bretagne. Forums, musique avec Melaine Favennec.

21H : "Dune" salle de la croix-Jeannette Bouguenais 12F.

21H : Coton et Fisher aux Petits Saints.

CANARD LAQUAIS / "L'INÉDIT" présente le film : SCHUBERT.

La vie et la musique de Schubert sont-elles mal connues ? C'est ce que pense un jeune réalisateur autrichien : TITUS LEBER. Pour répondre à cela, il a réalisé un film d'une grande beauté, tout à fait original.

Il nous montre, de façon allégorique, les principaux événements de la vie de Schubert, en utilisant des superpositions d'images. Ce procédé lui permet d'écrire un film de la même manière qu'une musique : il utilise à la fois le montage horizontal (correspondant aux notes jouées simultanément).

Ce film remarquablement photographié, nous convie à un véritable voyage à travers le paysage mental

de Schubert. Ainsi, tout en procurant un grand plaisir esthétique mais en restant accessible, Titus LEBER semble avoir atteint son but "ne pas faire un cinéma de qualité réservé à une élite intellectuelle". C'est particulièrement ce dernier point qui a intéressé l'"Inédit", section cinéma du Canard Laquais, qui organise cette projection : Bourse du Travail 6 rue Arsène Leloup, le samedi 19 janvier à 16H et 20H30.

A noter : Une prochaine manifestation de "L'inédit" sera une journée d'animation avec des films de réalisateurs régionaux. Tous ceux qui ont des films à montrer peuvent écrire au Canard Laquais, section cinéma "L'inédit", 26 bis Bd Schumann, 44 300 Nantes.

20H30 : "Arlequin, valet de deux maîtres" le Galion, stePazanne.

17H : "les communistes et les luttes immédiates" réunion publique du groupe révolution internationale au centre social des Bourderies.

16 et 20H : projection du film : "Schubert" par l'association l'Inédit-le Canard Laquais ; bourse du travail 6 rue Arsène Leloup.

SAMEDI 19 et DIMANCHE 20.

Week-end "culture et Liberté" sur le thème : expériences d'école nouvelle et pédagogie Freinet. Bd Vincent Gâche à partir de 14H30 le 19 ; tél : 46.46.16.

LUNDI 21.

21H : AG/DC hard rock à la Beaujoire, organisé par KCP Prix 46 F.

MARDI 22.

21H : Abbey Lincoln, chanteuse de jazz + 3 musiciens américains aux Petits Saints.

17H30 : "Sérioja" ciné-enfant à Méan.

20H30 : "L'été" de R. Weingarten théâtre de la Chamaille rue du Ballet.

21H : Cora Vaucaire, café-théâtre de la Maison de la Culture.

MERCREDI 23.

21H : Laurent Vercambre, chanson et folk aux Petits Saints.

10H30 : "Sérioja" ciné-enfant à la Chesnaie.

14H30 : "Sérioja" ciné-enfant MJEP St Nazaire.

20H30 : "L'été" de R. Weingarten, théâtre de la Chamaille rue du Ballet.

JEUDI 24.

21H : Laurent Vercambre aux Petits Saints.

21H : Fernand L'Eclair (show à l'armoricaine) 20F FJT Beaulieu, BD Vincent Gâche.

17H30 : "Sérioja" ciné-enfant à la Tréballe.

ELLE A LES YEUX GRAND OUVERTS

YANN LE MASSON

Des femmes décident d'accoucher à la "Commune", maison du MLAC d'Azé, entourées de ceux qu'elles voulaient, maîtresses d'elles-mêmes, dans un cadre plus chaleureux que celui qu'offre l'univers asceptisé et froid d'une maternité. Ce ne sont ni des accouchements "sans douleurs", ni des accouchements "non violents", bien que tout se passe très bien; pour une fois on montre sur un écran un accouchement enfin entier et non pas uniquement la dernière

phase euphorisante de l'expulsion.

Ces femmes qui accouchent, ce sont elles aussi qui décident de continuer la pratique des avortements au MLAC, malgré le vote de la loi, et jusqu'à risquer une inculpation : c'est le procès du 10 mars 1977, préparé collectivement et largement soutenu.

Le titre annonce un regard sur la vie, le monde d'aujourd'hui, pour tant, la question "dans quel monde vivra cet enfant", n'est pas vrai-

ment posée. On ressort avec l'impression que tout est beau, tout est vrai : la complicité des femmes, la communauté. Le film, très beau, nous montre surtout des ouvrières-employées, qui ont aussi à se battre pour leur emploi ; le problème du couple n'est abordé que sous l'angle d'un mec-routier qui ne supporte plus l'absence de sa femme militante. C'est un parti-pris mais qui n'est évidemment pas l'essentiel.

C. et C.